

SACD

rapport annuel
pour l'exercice 2007

SOMMAIRE

Éditorial du président et du directeur généralp. 1

Conseil d'administration et commissions 2007 / 2008p. 2

1 **Fonctionnement et vie sociale de la SACD en 2007**p. 3
Une société dynamique, gérée par et pour les auteurs
Une entreprise vivante et tournée vers l'avenir
Une gestion largement excédentaire en 2007

2 **Les actions politiques et professionnelles en France et à l'étranger**p. 9
Les actions politiques : en France, en Europe et à l'international
Défense professionnelle et relations avec les utilisateurs du répertoire
Coopérations internationales

3 **Les missions économiques, sociales et culturelles de la SACD**p. 13
La mission économique : perceptions et répartitions en 2007
La mission sociale : implication au service des auteurs, actions permanentes
La mission culturelle : action culturelle, manifestations, promotion, prix

4 **Les chiffres 2007 de la SACD**p. 23
Statistiques de perception et répartition
Compte de gestion des activités sociales et culturelles
Compte de gestion
Bilan
Liste des organismes ayant bénéficié de concours pendant 3 années consécutives

Éditorial du président et du directeur général

2007 aura été, à bien des égards, une année « paradoxale ».

D'un côté, ce fut une année particulièrement satisfaisante sur le plan de notre gestion, avec une progression « à deux chiffres » des droits perçus -notamment dans le secteur audiovisuel- que nous n'avions pas connue depuis plus de 15 ans....

Nous récoltons bien évidemment les fruits de la renégociation du partage inter social, conclue en 2006, mais plus largement de la politique de réformes engagées par la SACD depuis quatre ans : sur le plan économique (amélioration des équilibres de gestion, rigueur sur les charges, moindre dépendance aux produits financiers), sur le plan de notre structure (réorganisation des services et des activités), et enfin sur le plan stratégique (perceptions sur les nouveaux media).

Cette amélioration générale a pu être répercutée de façon tangible au profit des auteurs avec la diminution sensible du prélèvement spécifique, l'accélération du rythme des répartitions audiovisuelles et la restitution exceptionnelle d'un excédent important de retenue statutaire.

Enfin, notre réforme informatique, très prochainement opérationnelle, va permettre bientôt d'améliorer le traitement des droits, et de renforcer encore le service aux auteurs.

D'un autre côté, l'année écoulée – qui fut en France celle d'une campagne présidentielle marquée par une quasi- absence de enjeux culturels dans le débat public – a vu s'ouvrir dans notre environnement une période d'incertitudes, voire de dangers, pour l'avenir de la création.

Le spectacle vivant s'inquiète et les « Entretiens de Valois » ne suffisent pas à le rassurer.

De restrictions budgétaires en gels de crédits, on assiste à un désengagement de l'État au profit de régions dont les moyens et les ambitions restent aléatoires. On en mesure encore mal les conséquences, tant politiques que matérielles et financières, pour les auteurs et pour l'avenir de la création.

L'audiovisuel est déstabilisé de tous côtés.

L'annonce par le Président de la République de la suppression prochaine de la publicité sur les antennes du service public, sans qu'aucune solution n'ait été avancée pour son financement, et alors qu'on nous assure ne pas vouloir d'une augmentation pourtant indispensable de la redevance, a d'ores et déjà fragilisé fortement France Télévisions, sans que des projets crédibles d'une réforme audacieuse et financée ne semblent vraiment se dessiner.

Le décret « patrimonial », définissant les types d'œuvres qui peuvent bénéficier des obligations des diffuseurs, voté pourtant à l'unanimité par les parlementaires, n'a pas été promulgué, à la demande des diffuseurs privés. Ces mêmes diffuseurs veulent d'ailleurs faire baisser ces obligations, tout en réclamant une deuxième coupure publicitaire dans les œuvres.

On risque d'assister à une baisse catastrophique des commandes et de la production, dans le public comme dans le privé. Ce serait dramatique pour la création, mais aussi pour l'emploi comme bien sûr pour la rémunération des auteurs.

Quant au cinéma, un rapport du ministère de la Culture a montré la dégradation de la rémunération des auteurs, tandis que le travail du « Club des 13 » a mis en évidence les failles du financement des films les plus difficiles et la bipolarisation de la production.

Cet avenir inquiétant impose donc la vigilance et la mobilisation des auteurs. Notre société qui, depuis cette année, s'est engagée dans un partenariat avec la SCAM, se doit de participer aux réflexions et aux combats qui nous attendent et d'être activement au service d'une diversité culturelle, que nous avons défendue partout dans le monde et qui peut se révéler menacée chez nous .

Plus que jamais le droit d'auteur reste «un combat pour la création ».

Jacques Fansten, Président
Pascal Rogard, Directeur Général



© Agence Enguerand

Jacques Fansten



© Agence Enguerand

Pascal Rogard

Conseil d'administration

- **Président :**
Jacques Fansten
- **Vice-présidents :**
Yves Nilly, premier vice-président, *radio*
Louise Doutreligne, *théâtre*
Louis Dunoyer de Segonzac, *musique*
Christine Miller, *télévision*
Charles Nemes, *télévision*
Bertrand van Effenterre, *cinéma*
- **Administrateurs délégués :**
Guy Carrara, *arts du cirque*
Daniel Larrieu, *danse*
Didier Long, *mise en scène*
Frédéric Michelet, *arts de la rue*
Annabelle Perrichon, *animation*
- **Action sociale :**
Didier Cohen, *télévision*
Christiane Spièro, *télévision*
Anne Valton, *télévision*
- **Prix :**
Jean-Paul Farré, *théâtre*
Caroline Huppert, *télévision*
- **Administrateurs :**
Bruno Allain, *théâtre*
Bernard Cavanna, *musique*
Didier Cohen, *télévision*
Claude Confortès, *théâtre*
Jean-Paul Farré, *théâtre*
Emile Gaudreault, *président du Comité canadien*
Philippe Hersant, *musique*
Caroline Huppert, *télévision*
Luc Jabon, *président du Comité belge*
Eric Kristy, *scénariste*
Marie-Anne Le Pezennec, *télévision*
Eduardo Manet, *théâtre*
Claude Miller, *cinéma*
Michel Sibra, *télévision*
Christiane Spièro, *télévision*
Bertrand Tavernier, *cinéma*
Anne Valton, *télévision*
- **Conseiller pour la création interactive :**
Alain Le Diberder

Partiellement renouvelé chaque année, le Conseil d'administration se réunit en moyenne deux fois par mois et décide – en accord avec le président et le directeur général tous deux co-gérants – de la politique de la Société.

Délégué aux affaires juridiques

Claude Brulé

Commission de contrôle du budget

- **Présidente :**
Catherine Cuenca, *audiovisuel*
- **Vice-président :**
Alain Nahum, *audiovisuel*
- **Rapporteur :**
Frédérique Topin, *audiovisuel*
- **Rapporteur-adjoint :**
Laurent Contamin, *spectacle vivant*
- **Commissaires :**
Jean-Marc Auclair, *audiovisuel*
Charli Beleteau, *audiovisuel*
Nelly Kaplan, *audiovisuel*
Quentin Lemaire, *audiovisuel*
José Valverde, *spectacle vivant*

La Commission de contrôle du budget se réunit chaque mois pour suivre avec l'administration de la SACD, l'exécution du budget annuel de la Société, sur l'adoption duquel elle est préalablement consultée. Elle présente chaque année un rapport à l'assemblée générale

Commission du droit de communication

- **Président :**
Corinne Elizondo, *audiovisuel*
- **Membres :**
Christophe Andréï, *audiovisuel*
Brigitte Bladou, *spectacle vivant*
Charles Charras, *spectacle vivant*
Sylvie Coquart, *audiovisuel*
Pierre Roudy, *spectacle vivant*

Cette commission spéciale qui se réunit chaque trimestre, peut être saisie par tout associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés à l'article 35 § 3 et 4 des statuts. Ses avis motivés sont notifiés à l'associé demandeur. Elle présente un rapport de son activité à l'assemblée générale.

Comité belge

- **Président :**
Luc Jabon, *audiovisuel*
- **Vice-présidents :**
Margarete Jennes, *dramatique, lyrique*
Xavier-Jacques Jourion, *multimédia*
- **Membres :**
Bud Blumenthal, *chorégraphie*
Gabrielle Borile, *audiovisuel*
André Buytaers, *audiovisuel*
Marijs Boulogne, *mise en scène*
Olivier Coyette, *dramatique, lyrique*
Claude Enuset, *dramatique, lyrique*
Jean-Luc Goossens, *cinéma, télévision*
Bernard Halut, *cinéma, télévision*
Micheline Hardy, *dramatique, lyrique*
Serge Honorez, *audiovisuel*
Linda Lewkowicz, *dramatique, lyrique*
Virginie Thirion, *dramatique, lyrique*
Pascale Tison, *radio*
- **Conseiller Cirque**
Philippe De Coen

Comité canadien

- **Président d'honneur :**
Gilles Carle
- **Président :**
Emile Gaudreault, *cinéma*
- **Vice-président :**
Patrick Lowe, *télévision*
- **Membres :**
Denys Arcand, *cinéma*
Diane Cailhier, *télévision*
Marie Chouinard, *scène*
Marie-France Landry, *télévision*
Guy A. Lepage, *télévision*
André Mélançon, *cinéma*
Maryse Pelletier, *scène*
Johanne Prégent, *cinéma*
Patrice Sauvé, *télévision*
Pierre-Michel Tremblay, *télévision*

Les Comités belge et canadien, dont les membres sont élus par l'assemblée générale des associés résidant respectivement en Belgique et au Canada et sont renouvelés partiellement chaque année, participent à la définition de la politique générale de la Société et disposent des prérogatives nécessaires pour sa mise en œuvre sur leurs territoires. Leurs présidents respectifs siègent au conseil d'administration de la Société.

Fonctionnement et vie sociale en 2007

Une structure vivante
au service des auteurs

1

Une société gérée par et pour les auteurs

■ L'activité des instances statutaires

Ainsi qu'en témoignent les listes qui figurent en page 2, les auteurs sont très impliqués et présents dans la gestion et le contrôle de la SACD.

• En France

En 2007, le Conseil d'administration et les autres commissions ont poursuivi avec la Direction générale une politique volontariste et proactive visant, tant sur le plan interne qu'externe, à faire évoluer la Société pour la rendre toujours plus efficace au service des auteurs et des utilisateurs de son répertoire et pour l'adapter à un environnement très évolutif.

Sous l'impulsion de Sophie Deschamps, présidente de la Société jusqu'en juin 2007, puis de Jacques Fansten qui lui a succédé, et avec le soutien de Georges Werler, puis d'Yves Nilly en tant que premiers vice présidents, le travail s'est orienté sur plusieurs axes principaux :

- ✓ le rapprochement avec la SCAM, dans la perspective d'une coopération dans les négociations avec les groupes audiovisuels et face aux instances européennes, et au delà sur tous les axes de synergie possibles (communication, actions culturelles...)
- ✓ la contribution à la Mission « Olivennes » sur le développement et la protection des œuvres et programmes culturels sur les nouveaux réseaux et à l'accord qui en est résulté, lequel reprend largement les préconisations de la SACD
- ✓ la mobilisation sur les sujets touchant aux financements publics (publicité sur le service public audiovisuel / Commission Copé, financement du spectacle vivant / Entretiens de Valois) et à la réglementation de la création (report du décret relatif aux « œuvres patrimoniales »)
- ✓ et sur les problématiques propres à chaque répertoire (unification des assiettes de perception et rémunération des metteurs en scène au spectacle vivant, partage des droits de diffusion entre scénaristes et réalisateurs, vidéo à la demande, clause d'intéressement, œuvres d'animation d'expression d'origine française – EOF – et rémunération des scénaristes à l'audiovisuel).

• En Belgique

Sous la présidence de Luc Jabon, et avec le concours de Frédéric Young, délégué général pour la Belgique, le Comité belge a activement représenté la SACD dans les intenses débats de politique culturelle belge (Missions du Service public de l'Audiovisuel, Coalition belge francophone pour la Diversité culturelle), ainsi que dans plusieurs conseils culturels, comme le Comité permanent des Arts de la Scène.

Le comité belge a également poursuivi ses divers programmes d'action culturelle ainsi que le développement du site de promotion des auteurs BELA, dans l'objectif d'en faire une « communauté de créateurs francophones » en ligne.

• Au Canada

Le comité canadien présidé par Emile Gaudreault, et la déléguée générale pour le Canada, Elisabeth Schlittler, ont entrepris la négociation de licences avec des chaînes conventionnelles ou spécialisées, et un premier barème de répartition a été adopté.

Divers projets d'action culturelle (aides individuelles au travers des « Bourses SACD », partenariats dans les secteurs spectacle vivant et audiovisuel) ont également été poursuivis.

■ La réforme statutaire

Une réforme visant à simplifier ou clarifier les statuts de la SACD et le règlement général sur divers points administratifs a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des associés en juin 2007. Elle a permis – entre autres – d'assurer une meilleure reconnaissance des héritiers et cessionnaires pour la gouvernance de la Société.

Cette réforme a également fixé le nombre de parts générées par les « making off » pour l'accession aux grades sociaux, et modifié celui des parts générées par les mises en scène.



Le Conseil d'administration
sur le perron du jardin, rue Ballu (DR)



Le Comité belge et le délégué général pour la Belgique,
Frédéric Young. (DR)



Le Comité canadien et la déléguée générale pour le Canada,
Elisabeth Schlittler. (DR)

La vitalité de la Société : adhésions et promotions en 2007

■ Les nouveaux auteurs membres

La SACD a accueilli en 2007, 1720 nouveaux auteurs qui ont acquis la qualité d'adhérent, soit 3,55 % de plus qu'en 2006.

Leur grande majorité est de nationalité française (79 %), le reste se partageant entre des auteurs belges (8 %), canadiens (3 %) ou d'autres nationalités, francophones ou non (10 %).

Deux tiers sont des hommes, et en matière d'âge, la tranche des 30-50 ans représente près de 66 % des adhésions de l'année.

Compte tenu des 103 démissions et des 3 retraits d'apport intervenus en cours d'année, la SACD compte, au 31/12/2007, 47 462 associés (tous grades sociaux confondus).

■ Leur répertoire

Les auteurs adhèrent à la Société à l'occasion de la première représentation ou diffusion d'une œuvre pour 62 % au titre du spectacle vivant, 34 % au titre de l'audiovisuel, et 4 % au titre d'œuvres mixtes.

■ Les promotions : les nouveaux sociétaires et les sociétaires-adjoints

353 adhérents ont accédé au grade de sociétaire-adjoint. La SACD en compte donc aujourd'hui **3 021** (+ 2,1 % par rapport à 2006).

261 sociétaires-adjoints ont, quant à eux, été promus au grade de sociétaire en 2007. Leur nombre au 1er janvier 2008 atteint **4 284** (+ 5,18 % par rapport à 2006).

Ainsi se poursuit, par l'effet des différentes réformes statutaires entreprises depuis 15 ans ou de l'abaissement du plancher d'affiliation à l'AGESSA intervenu en 2001, l'évolution des promotions annuelles et, tant par l'accès à l'éligibilité que par l'élargissement du corps électoral qui en résulte, le renforcement de la représentativité démocratique du Conseil d'administration.

Une entreprise vivante et tournée vers l'avenir

Société civile gérée par et pour les auteurs, la SACD est aussi – autour de Pascal Rogard, directeur général, et de Janine Lorente, directrice générale adjointe – une entreprise de plus de deux cents collaborateurs très attachés à la Société et passionnés par leur mission au service des auteurs.

■ La poursuite des chantiers stratégiques

Les quatre grands projets stratégiques lancés l'an dernier se sont poursuivis en 2007, autour des objectifs définis lors du séminaire de 2006 :

- Le projet **Process** (dont la réalisation demeure de la responsabilité de Muriel Couton, par ailleurs promue directrice de l'Organisation et de la Coordination des projets) vise à harmoniser et structurer l'organisation du travail dans les diverses directions – tant opérationnelles que fonctionnelles –. Les principales procédures ont été recensées et rédigées. Un glossaire définissant les termes propres au cœur de métier de la SACD a été élaboré. La mise en place d'une gestion électronique de documents (GED) destinée à faciliter la circulation des documents au sein de la Société est en route et devrait aboutir en partie dès la fin de l'année 2008.

- Le projet **Services Ciblés** (dont la responsabilité a été reprise par Yves Le Coent, contrôleur de gestion, suite à la mutation de Jérôme Dechesne à la Direction de l'Audiovisuel) s'est d'abord attaché à l'étude d'une typologie des auteurs (activités, niveaux des droits encaissés). Il est entré désormais dans une seconde phase visant à définir – à partir de l'existant – le socle de l'« offre de services » de la SACD aux auteurs, et à identifier de nouveaux services à leur proposer (en matière de perception-répartition, mais aussi de promotion, d'information et d'assistance).

- Le projet **Nouveaux marchés** (dont le pilotage a été repris par Debora Abramowicz, directrice de l'Audiovisuel, suite au départ d'Hélène Saillon) se poursuit. Rappelons qu'il vise à étendre la présence de la SACD en gestion collective

en savoir plus

Les conditions d'accès au sociétariat :

Pour être admis au grade de **sociétaire** au 1^{er} janvier 2008, les auteurs et compositeurs devaient justifier cumulativement au 31 décembre 2007 :

- ✓ d'un répertoire constituant 5000 parts,
- ✓ d'un cumul de droits nets perçus égal ou supérieur à 22 005 Euros,
- ✓ d'une ancienneté de deux ans au grade social de sociétaire-adjoint.

Pour établir cette promotion, 994 dossiers ont été examinés. 261 auteurs remplissaient les critères et ont été promus.



Accueil des nouveaux sociétaires et sociétaires-adjoints par Jacques Fansten, président et Janine Lorente, directrice générale adjointe - Avril 2008 (DR)



Le Comité de direction avec Pascal Rogard, directeur général et Janine Lorente, directrice générale adjointe. (DR)

et individuelle sur les nouveaux secteurs de diffusion des œuvres liés aux supports numériques (VAD, téléphonie mobile, téléchargement, catch-up TV, etc.).

- Le projet **Communication** enfin (dont Linda Corneille assumait la finalisation stratégique au sein d'un groupe associant auteurs et membres de l'administration) a été livré dans le courant de l'année 2007, avec la proposition d'une stratégie de communication à destination des auteurs, de la presse, des pouvoirs publics et des partenaires institutionnels de la Société, pour mieux valoriser son rôle et ses activités. Un plan de communication, validé par la Direction Générale a été défini et sa mise en œuvre par la Direction de la Communication de la Société a démarré en 2007.

À ce titre, dans la perspective d'accroître sa notoriété auprès du grand public, la Société a ouvert pour la première fois son jardin et ses locaux (et notamment sa bibliothèque) et a accueilli plus de 1500 visiteurs dans le cadre des **Journées Nationales du Patrimoine** en Septembre 2007.

■ Le chantier informatique

Les travaux relatifs à ce projet dénommé « PIMENT », qui ont commencé en 2006, ne sont pas encore achevés et la mise en production initialement prévue pour fin 2007 a été reportée.

Les raisons de ces décalages sont multiples. Comme dans tout chantier de ce type, charges et coûts sont initialement estimés par des prestataires placés dans un contexte de forte compétitivité, et par ailleurs encore peu expérimentés sur un cœur de métier complexe et extrêmement spécifique. Rien d'étonnant alors à ce que dans les grands chantiers informatiques – et la refonte de notre système d'information en est un – les charges et les délais de livraison ne soient malheureusement jamais revus à la baisse, notamment dans le contexte d'une pénurie généralisée de personnel qualifié dans le secteur de l'informatique.

Pourtant, la faisabilité et la réussite prochaine de ce projet ne font plus de doute : divers modules sont déjà disponibles (notamment les principales bases référentielles) et ont fait l'objet d'une formation auprès des collaborateurs.

■ Le réseau de perception en province

Encadré par la Direction de la Gestion des Droits et du Réseau (DGDR), le réseau d'environ 80 représentants en province (y compris la région parisienne) qu'à l'exception de trois villes (Lyon, Nantes et Nice) la SACD partage avec la SACEM, a largement contribué à la progression des perceptions enregistrée en « province » en 2007 (+ 7,4 %).

D'importants mouvements de personnel sont intervenus en son sein, à la suite du départ en retraite d'un certain nombre de délégués en région. Les réunions de passation de pouvoirs qui sont intervenues dans 21 délégations au cours de l'année ont ainsi été l'occasion pour la DGDR d'« auditer » sur place plus du quart des délégations.

Par ailleurs, les groupes constitués avec des délégués autour de sujets concrets touchant aux procédures ou à l'informatique, ont poursuivi leurs travaux. Dans ce cadre les délégués ont notamment contribué à l'élaboration de la procédure de recouvrement qui a été mise en place par la DGDR au cours de l'année.

■ Les délégations belge et canadienne

En **Belgique**, l'action de la délégation générale de la SACD s'est prioritairement intensifiée dans les domaines du numérique : émergence d'une offre nouvelle de bouquets, diversification des opérateurs sur la vidéo à la demande et le « podcasting », gratuit ou payant.

Par ailleurs, sur le plan interne, un travail d'accélération et de liquidation des répartitions a permis d'augmenter le montant versé aux auteurs résidant en Belgique de 75 % par rapport à l'année précédente.

Enfin, le développement des actions vers la Flandre et le Nord de l'Europe s'est poursuivi avec la reprise effective des perceptions sur le territoire hollandais dans le courant de l'année.

Au **Canada**, la situation de la SACD est plus délicate dans l'environnement anglo-saxon du copyright. La délégation – qui fonctionne dans le cadre d'une filiale à 100 %, la « SACD Limitée » – a néanmoins développé de nombreuses activités et poursuivi ses négociations de licences avec des chaînes conventionnelles et spécialisées.

De surcroît, deux câblodistributeurs ayant cessé de contribuer au financement du Fonds Canadien de Télévision, elle est intervenue auprès du Conseil des Télécommunications ainsi que du Patrimoine canadiens, afin d'exiger le maintien de ce fonds essentiel à la création télévisuelle canadienne.

Une gestion largement excédentaire en 2007

Les comptes 2007 revêtent un **double caractère exceptionnel** puisque, **sur le fond**, ils témoignent d'un niveau très important des ressources d'exploitation (lié à la forte hausse des perceptions) et **sur la forme**, leur présentation (au niveau de la gestion des activités sociales et culturelles) a été remaniée en profondeur – à la demande notamment de la Commission permanente de contrôle des SPRD – pour une meilleure transparence et clarté de lecture.

(cf. Chapitre 4. La SACD en chiffres).

■ Les activités sociales et culturelles

Leur présentation a été modifiée pour faire apparaître – en matière sociale – le « cantonnement » (appliqué depuis 2006) des ressources affectées aux allocations complémentaires versées aux auteurs retraités ou préretraités (la moitié de la CCSA – contribution à caractère social et administratif – perçue au spectacle vivant, 30 % des ressources issues du domaine public, et la totalité de la contribution de solidarité de 1 % sur les successions), et – en matière culturelle – la distinction des ressources (et charges imputées) d'« affectation légale » et des ressources « volontaires » (et des charges qui y sont affectées), ainsi qu'une présentation claire des mouvements liés aux reliquats (dotation et reprise) et à l'affectation en ressources d'une quote-part des produits financiers.

Indépendamment de ces aspects formels, les ressources d'action sociale ont globalement progressé de 1 % (hors éléments exceptionnels). Du côté des charges, hormis le montant des allocations versées aux auteurs – rigoureusement équivalent à celui des ressources cantonnées –, les dépenses courantes de solidarité augmentent globalement de 42 %, en raison d'un soutien exceptionnel (60K€) couvert par une reprise de la provision correspondante.

L'action culturelle est marquée cette année par la baisse de son budget, liée à celle des encaissements de copie privée de 2006 (7,5 %) et surtout au net recul (- 43 %) des « irrécouvrables ».

Mais les autres ressources progressent de 7 % grâce à la hausse du prélèvement d'action culturelle et sociale (CISAC), qui compense la baisse des perceptions issues du domaine public (- 6 %). Le poste « Défense professionnelle » affiche une diminution apparente (liée à l'imputation d'un trop versé antérieur) mais le niveau réel du soutien aux organisations professionnelles des auteurs progresse en fait de 2,8 % par rapport à 2006.

Dans ce contexte, et compte tenu de la baisse globale des charges de gestion imputables aux actions sociales et culturelles, la gestion de ces activités dégage un excédent, reporté au compte de gestion.

■ Le coût de la gestion

Les « frais de gestion » – qui représentent le coût réel de fonctionnement de la SACD – sont constitués par les charges générales figurant au débit du compte de gestion (cf. chapitre 4) sous déduction des opérations purement financières, des provisions, ainsi que des remboursements de charges dont la société bénéficie à divers titres et qui, en application des règles comptables, apparaissent en produits du compte de gestion.

Tels que calculés sur cette base, les frais de gestion nets se sont donc établis en 2007 à 28,7 millions d'euros, soit un volume global supérieur d'environ 1,7 million d'euros à celui de 2006 (+ 6,4 %).

Cette augmentation, cohérente avec les choix budgétaires de l'exercice 2007, résulte pour l'essentiel :

- de la progression des achats et charges externes (+ 6 %), liée notamment aux dépenses générées par la prise à bail de nouveaux locaux, la réalisation de travaux divers d'entretien et de réhabilitation sur certains bâtiments, et enfin la réalisation de travaux informatiques préalables à la mise en route du nouveau système d'informations « PIMENT »;
- de la hausse des charges de personnel (+ 6,9 %), correspondant essentiellement à la progression de la rémunération du réseau de perception en province (proportionnelle à l'évolution favorable des perceptions concernées) et au reclassement dans les charges de personnel « diverses » d'indemnités jusqu'ici constatées en « exceptionnel »;

- du niveau plus élevé qu'en 2006 des impôts et taxes (+ 3,4 %) et de la hausse très nette de l'intéressement (qui associe les collaborateurs aux résultats exceptionnels de l'exercice).

Dans la mesure toutefois où le volume des perceptions de la SACD a augmenté dans l'année de 13,6 %, soit deux fois plus vite que les frais de gestion, le ratio « frais de gestion sur perceptions » s'établit à 15,95 %, ce qui représente une très nette amélioration par rapport à 2006 (17,02 %).

Sans perdre de vue le caractère exceptionnel du niveau des perceptions en 2007, notons que ce chiffre constitue le meilleur ratio enregistré en la matière à la SACD depuis 20 ans, ce qui traduit une amélioration certaine de l'efficacité « économique » de la Société.

• Les frais de gestion et leur ventilation en 2007

(Chiffres en milliers d'Euros)

Charges nettes de personnel	16 626	57,80 %	Informatique	2 739
Achats et charges externes nettes	10 304	35,82 %	Immeubles	13 655
Autres charges d'exploitation	31	0,11 %	Fonctionnement	6 200
Impôts et taxes	693	2,41 %		
Dotations aux amortissements	619	2,15 %		
Charges except. hors provisions	21	0,07 %		
Intéressement	471	1,64 %		
Total frais de gestion	28 765			

■ Le financement de la SACD

Le niveau exceptionnel des perceptions encaissées en 2007 et les performances de la gestion financière ont permis cette année de limiter la contribution des auteurs (baisse du prélèvement spécifique et remboursement de retenue statutaire) sans déséquilibrer le financement de la Société, avec un niveau toujours élevé des ressources d'exploitation et un recul des ressources exceptionnelles.

• Exploitation

En raison de la baisse du prélèvement spécifique (ramené à 0,75 % en début d'année puis à 0,5 % ensuite) et surtout du remboursement de retenue statutaire décidé en fin d'année à concurrence de 1,2 M€ (soit une « ristourne » de plus de 6 % au bénéfice des auteurs), les retenues sur droits ont moins progressé que les perceptions en 2007. Toutefois, elles couvrent toujours près des deux tiers des besoins de financement de la SACD.

Leur cumul avec les autres ressources d'exploitation, en nette progression grâce notamment à la hausse spectaculaire des droits prescrits (affectés en produits de gestion) mais également au bon recouvrement de la cotisation des auteurs (qui constitue l'essentiel des « produits divers »), permet à la Société de continuer à financer 84 % de sa gestion par ses ressources d'exploitation.

De leur côté les ressources diverses et exceptionnelles restent à un niveau modeste de 4,6 %, le solde du financement de la gestion étant couvert par les ressources financières nettes, dont le montant progresse en valeur absolue, mais dont la contribution en proportion (11,5 %) retrouve son niveau de 2005.

• Gestion financière

Dans une proportion qui demeure donc limitée et traduit la poursuite par la SACD de sa politique visant à se dégager d'une trop grande dépendance aux produits financiers, les capitaux gérés par la Société (cf. encadré) ont continué en 2007 à compléter ses ressources d'exploitation.

Dans le contexte de marchés de capitaux affectés à partir de l'été par la crise financière mondiale, avec une chute des marchés du crédit et des actions, une reprise de l'inflation et la remontée des taux à court terme en Europe, notre gestion financière a adopté des stratégies différentes sur les deux compartiments de nos capitaux gérés.

Pour la **trésorerie courante** (environ 110 millions d'euros), l'allocation de nos actifs a été profondément réorientée en cours d'année dans un objectif encore plus sécuritaire, avec un dégagement des placements « monétaires dynamiques » très décotés au profit de supports monétaires « purs » (OPCVM « de trésorerie » ou titres de créances négociables à capital et rendement

en savoir plus

Le financement des frais de gestion

Chiffres en milliers d'Euros

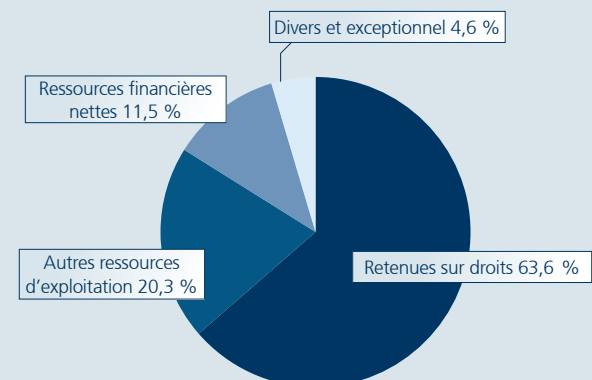
Retenues sur droits	18 303
Autres ressources d'exploitation[*1]	5 824
Ressources financières nettes[*2]	3 306
Divers et exceptionnel [*3]	1 332
Total	28 765

(*1) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des mises à disposition de personnel (5 996 - 172 k€ = 5 824 k€)

(*2) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des charges financières (3 639 - 333 k€ = 3 306 k€)

(*3) : Ce chiffre est le cumul des ressources exceptionnelles et de la récupération des charges imputées aux activités sociales et culturelles, sous déduction des provisions nettes (dotation - reprises), du solde des activités sociales et culturelles, des charges exceptionnelles non prises en compte dans le calcul des frais de gestion, et de l'excédent de gestion :

[332 + 1 993 - (3 529 - 2 507) + 669 - (656 - 21) - 5 = 1 332 k€]



La gestion financière

La SACD dispose de deux types de capitaux, dont la gestion financière – par les produits qu'elle génère – constitue l'une des ressources de la Société :

- la **trésorerie courante**, constituée des droits en instance de répartition (ou irrépartissables non prescrits), est gérée de façon directe par les services de la Société au travers de placements mobiliers essentiellement monétaires, assurant une rentabilité stable mais assez modeste.
- le « **portefeuille** », composé de capitaux permanents appartenant en propre à la Société et résultant de dons et legs accumulés au fil du temps, est géré au travers d'un fonds commun de placement « dédié » – c'est-à-dire dans lequel la SACD est le seul investisseur –, dont l'allocation d'actifs plus diversifiée (actions, obligations et supports monétaires) s'inscrit dans une gestion à long terme visant la plus value. Les capitaux gérés par la Société ont représenté en 2007 un **une permanent d'environ 140 millions d'euros.**

garantis), ce qui a permis d'atteindre près de 5,3 millions d'€ de produits financiers effectivement réalisés et de plus values latentes, et d'assurer globalement un rendement moyen annuel de + 3,59 %, supérieur d'environ 40 points de base à celui constaté en 2006.

Pour le **portefeuille**, géré dans le cadre du fonds commun de placement dédié « SACD Investissement », l'exposition au risque actions a été réduite à environ 20 %, et la gestion « taux » réallouée sur des supports stables et rémunérateurs, générant ainsi un rendement global de 3,2 % et assurant en fin d'année une plus-value latente supérieure d'1M€ à celle constatée en 2006, dans laquelle il n'a pas été nécessaire – cette année encore – de puiser pour l'équilibrage de la gestion.

■ La contribution des auteurs

• La cotisation annuelle

Contribution au fonctionnement de la Société, dont la nécessité juridique et économique est définie par les statuts, la cotisation annuelle est due par tous les auteurs, et permet à la SACD d'assurer – indépendamment de la perception et la répartition des droits – le financement des services qu'elle apporte à l'ensemble de ses membres. La cotisation a été portée en 2007 à 40 € (contre 39 € en 2006).

• Les retenues sur droits

Conformément aux décisions du Conseil d'administration dans le cadre du vote du budget 2007, le prélèvement spécifique instauré en 2004 afin de rééquilibrer les ressources d'exploitation de la Société, a été maintenu en 2007. Fixé d'abord à un niveau de 0,75 % (soit 25 points de base de moins que précédemment) en raison de l'anticipation d'un bon niveau de perceptions sur l'exercice, il a été ramené à 0,50 % à partir du 1^{er} juillet 2007 après constatation à mi-année d'un niveau d'encaissements supérieur aux prévisions.

Par contre, les autres taux de retenue statutaire (*cf. encadrés*) n'ont pas varié, et – comme c'est le cas depuis l'an dernier – la quote-part de la perception annexe « à caractère social et administratif » (CCSA), encaissée au spectacle vivant et affectée par la SACD à la couverture de ses frais administratifs, est désormais incorporée aux prélèvements statutaires pour le calcul des taux moyens de retenue.

Rappelons néanmoins, que le niveau exceptionnellement élevé des perceptions finalement encaissées sur l'exercice a permis au Conseil d'administration – conformément aux dispositions statutaires – d'envisager en fin d'année une **restitution de retenue statutaire** à concurrence de 1,27 M€ aux ayants droit ayant bénéficié de répartitions au cours de l'exercice.

Dans ce contexte, le taux moyen de retenue, calculé à la clôture de chaque exercice comptable, est en 2007 moins élevé que celui constaté en 2006. Il s'est en effet élevé à 11,36 % des perceptions (contre 12,60 % en 2006), et se ventile selon les répertoires de la manière suivante : Spectacle vivant / 15,76 % (contre 16,34 % en 2006), Audiovisuel / 9,49 %, (contre 10,50 % en 2006) et Écrit / 4,58 % (contre 5,00 % en 2006).

Ces chiffres signifient que, pour 100 € de droits d'auteurs perçus et mis en répartition, 88,64 € reviennent aux auteurs.

■ Le contrôle des activités de la SACD

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs et de droits voisins, la SACD est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission Permanente de Contrôle (CPC) des SPRD.

Ce contrôle s'ajoute à ceux qu'opèrent – de façon externe – le commissaire aux comptes de la Société, et de façon interne, la Commission de Contrôle du Budget (CCB).

Outre son étude annuelle habituelle sur les flux économiques et ratios d'activité, la Commission permanente a diligenté en 2007 une étude sur les actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et sur les actions de formation des artistes (« action culturelle ») des sociétés.

Dans le cadre de cette étude, la Commission a validé les principes de fonctionnement et les orientations de notre action culturelle, avec une appréciation positive de la nature, la finalité et l'encadrement global des soutiens apportés. La Commission nous a invités à formaliser plus explicitement certaines décisions ou conventions, et renforcer la transparence sur les actions menées et les flux financiers en cause, en modifiant notamment la présentation du compte de gestion des activités sociales et culturelles, où ceux-ci sont retracés. Cette dernière

en savoir plus

Le barème des prélèvements

Les prélèvements sur droits appliqués en 2007 s'établissent comme indiqué ci dessous :

Spectacle vivant	
Paris	9 %
Province, Belgique, Luxembourg	13 %
Suisse, Canada, étranger	7 %
Primes de commande	2 %
Audiovisuel	
Droit de représentation, copie privée	11 %
Droit de représentation (étranger) et droit de reproduction mécanique	7 %
Contrats particuliers	2,75 % [puis 2,5 %] ou 5,75 % [puis 5,5 %]
Écrit	
Droits de reprographie Belgique	5 %
Droits de reprographie France	7 %

Prélèvement spécifique de 1 %

En application des décisions budgétaires, un prélèvement spécifique est appliqué depuis 2004, **en amont de leur répartition aux auteurs** et donc avant le décompte des retenues statutaires ci-dessus, **à tous les droits encaissés par la SACD** (à l'exception des perceptions afférentes aux contrats particuliers audiovisuels pour lesquels pour des raisons techniques les taux de retenue appliqués avaient été respectivement portés de 2 à 3 % et de 5 à 6 %).

Fixé à un niveau de 1 % de 2004 à 2006 inclus, puis ramené successivement à 0,75 puis 0,50 % en 2007 (et les retenues sur les contrats particuliers audiovisuels respectivement à 2,75 puis 2,50 % et 5,75 % puis 5,50 %), **ce prélèvement spécifique a été reconduit à hauteur de 0,50 % depuis janvier 2008.**

recommandation a été mise en œuvre dès l'établissement des comptes 2007.

Toutefois, nous ne partageons pas l'avis de la Commission Permanente sur deux sujets, en l'occurrence sur l'imputation des charges de gestion de l'action culturelle sur le budget des ressources affectées à cette action (dont la CPC contestait le principe) et sur l'appréciation des frais de gestion de l'association Beaumarchais-SACD (que la CPC jugeait « excessivement élevés », sans tenir compte des spécificités de sa mission d'intermédiation culturelle au service des auteurs).

Pour mieux expliciter sa position, qu'elle a exprimée par écrit dans sa réponse à la Commission, la SACD a sollicité et obtenu la possibilité d'être auditionnée par la Commission, et a pu faire valoir ses arguments.

Les résultats de ces études qui constituent donc le 5^{ème} rapport annuel de la Commission Permanente ont été rendus publics en avril 2008. Ce rapport figure sur le site de la Société accompagné des remarques que les sociétés – et notamment la SACD pour ce qui la concerne – y ont apportées : www.sacd.fr

Les actions politiques et professionnelles en France et à l'étranger

Défendre le statut des auteurs,
développer les moyens de la création,
et soutenir la diversité culturelle

2

Les actions politiques

Ne cessant d'œuvrer, aux termes de l'article 3 de ses statuts, pour «*la défense des intérêts moraux et matériels des membres de la Société et celle de la profession d'auteur*», la SACD a entrepris à ce titre en 2007 des actions variées (veille, coordination, interventions, propositions) mais tendant aux mêmes buts : préserver la dignité sociale et professionnelle de l'auteur ; assurer sa place dans l'économie de la création et rappeler sans cesse qu'il n'est pas de création vivante sans rémunération équitable des auteurs ; promouvoir le droit d'auteur, instrument indispensable du statut économique et moral de l'auteur.

■ En France

La SACD a participé en 2007 à de **nombreuses consultations, auditions et groupes de travail organisés par les pouvoirs publics**, et notamment :

- aux travaux de la Commission L311-5, sur la copie privée numérique et son extension aux nouveaux supports d'enregistrement et de stockage des œuvres (cartes mémoires amovibles, clés USB, DVDs R, Data & Ram, et disques durs externes, et – depuis février 2008 – baladeurs téléphoniques et téléphones mobiles multimédias) ;
- ainsi qu'à ceux du CSPLA (Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique), qui ont porté notamment sur la responsabilité des prestataires de l'Internet, et sur les œuvres « orphelines » (œuvres dont tout ou partie des ayants droit ne peut être identifié, ce qui en empêche l'exploitation).

La Société a également assuré un **suiti attentif des évolutions réglementaires et législatives et une mobilisation auprès des politiques et des parlementaires**.

Outre son intervention dans le débat sur les aspects culturels des programmes des divers candidats à l'élection présidentielle (en particulier au travers du site www.2007culture.org), la Société s'est mobilisée :

- dans le cadre du projet de loi sur la « télévision du futur » et du projet de loi de finances 2008, en intervenant auprès des rapporteurs devant l'Assemblée Nationale et le Sénat, pour faire valoir les intérêts des auteurs et renforcer le soutien à la création ;
- dans le cadre de la mission « Olivennes », en contribuant à l'élaboration d'un accord sur le développement et la protection des œuvres sur les nouveaux réseaux, dont le texte final – signé par tous les acteurs de l'audiovisuel, du cinéma, de la musique et par les fournisseurs d'accès – reprend largement les préconisations de la SACD ;
- pour l'obtention d'une promesse de publication du décret relatif aux engagements des diffuseurs audiovisuels au regard des « œuvres patrimoniales », en organisant en novembre 2007 avec l'ensemble des organisations professionnelles d'auteurs, d'artistes interprètes, de techniciens et de producteurs, un grand débat public, intitulé « De l'exception à l'exécution culturelle ».

Par ailleurs, sur deux dossiers qui concernent le **financement public de la création** et qui « débordent » largement sur 2008, la Société s'est impliquée pour faire valoir le point de vue des auteurs :

- dès l'annonce des « **Entretiens de Valois** » par la Ministre de la Culture, la Société est intervenue pour dénoncer l'absence criante des créateurs dans les commissions de réflexion mises en place sur les questions liées au financement du spectacle vivant, et a obtenu gain de cause. Par ceux de ses représentants qui y participent désormais, la Société y défend donc les intérêts des auteurs ;
- enfin sur la question de l'éventuelle **suppression de la publicité sur l'audiovisuel public**, la SACD a été reçue par Jean-François Copé et par deux des ateliers de la Commission qu'il préside, à laquelle plusieurs contributions ont été remises.

La SACD et la SCAM (Société Civile des Auteurs Multimédia) **ont décidé de se rapprocher**, pour mieux se préparer à négocier avec des groupes audiovisuels de plus en plus concentrés et globalisés, pour mieux défendre les auteurs face à des réglementations européennes visant le plus souvent à déréguler notre secteur sans tenir compte de ses spécificités, et pour pouvoir affirmer ensemble ce qui nous paraît essentiel pour la défense de la création. Le contrat de coopération qui concrétise ce rapprochement a été annoncé publiquement en janvier 2008 au FIPA.



Débat « De l'exception à l'exécution culturelle » / Nov. 2007
(Photo : Julien Attard)



Jacques Fansten, président de la SACD et Guy Seligmann, président de la SCAM, au FIPA 2008 (DR)

■ En Europe

En liaison avec la **FERA** (Fédération Européenne des Réalisateur Audiovisuels), la SACD est intervenue pour faire valoir les intérêts des auteurs dans de nombreux dossiers ou consultations de la Commission Européenne :

- sur la nouvelle directive sur les services de médias audiovisuels adoptée en décembre 2007, et qui doit désormais être transposée en droit français,
- sur la révision du cadre réglementaire européen des télécommunications (« Paquet Télécoms »),
- sur l' « agenda européen de la culture » adopté en mai 2007,
- sur les « contenus créatifs en ligne » dans le marché unique (autour du débat sur l'interopérabilité et la transparence des DRMs, la circulation des contenus, les licences multi territoriales et la lutte contre la piraterie).

La Société s'est également mobilisée sur la politique commerciale de l'Union européenne notamment à l'occasion de l'accord de partenariat économique CARIFORUM conclu avec les pays des Caraïbes en décembre 2007.

■ Et plus généralement sur le plan international

La SACD, au travers de son directeur général, Pascal Rogard, qui assume toujours la présidence de la « **Coalition française pour la diversité culturelle** », a poursuivi son action pour la défense et la promotion de la diversité culturelle.

Elle a notamment participé aux travaux qui visent à la mise en application de la convention internationale sur la diversité culturelle adoptée en 2005 sous l'égide de l'UNESCO, qui est entrée en vigueur en mars 2007.

Défense professionnelle et relations avec les utilisateurs du répertoire

Dans son action de défense des intérêts professionnels et matériels des auteurs, la SACD est intervenue en 2007 de plusieurs manières.

Elle a continué à apporter son **soutien financier au fonctionnement de huit organisations professionnelles d'auteurs**, disposant d'une représentativité suffisante dans la catégorie concernée, et inscrivant leur action pour la promotion et la défense des auteurs dans une complémentarité et une solidarité avec ses propres actions.

Le soutien accordé, d'un montant global de 367,2 k€ (*) a bénéficié comme l'an passé :

- à l'UGS (Union Guilde des Scénaristes),
- au Club des Auteurs (autre organisation professionnelle de scénaristes),
- au Groupe 25 Images (association professionnelle de réalisateurs de télévision),
- à la SRF (Société des Réalisateur de Films),
- aux EAT (Ecrivains Associés du Théâtre),
- à l'APMS (Association Professionnelle des Metteurs en Scène),
- à l'AGRAF (Auteurs Groupés de l'Animation Française),
- et aux Chorégraphes Associés.

(*) NB : Il n'apparaît dans les comptes qu'un décaissement de 343 K€ par suite de la compensation d'un à-valoir de 24 k€ correspondant à un trop versé sur 2006 au bénéfice d'une des 8 organisations

La Société a également poursuivi en 2007, dans les spécificités respectives d'exploitation de ses répertoires, des actions visant à conforter la rémunération des auteurs, soit par la révision de sa tarification, soit dans des négociations avec les utilisateurs de son répertoire.

Au spectacle vivant, des traités et protocoles définissant les conditions d'accès au répertoire ont été signés avec le Château de Versailles, le Théâtre National de Strasbourg et Nantes-Angers Opéra.

en savoir plus

Coalition française pour la diversité culturelle

Créée en 1997 sous le nom de Comité de vigilance, la coalition française pour la diversité culturelle a été renommée en janvier 2004, s'harmonisant ainsi avec la terminologie des autres coalitions pour la diversité culturelle constituées dans le monde.

Ces différentes coalitions (42 à ce jour) sont regroupées au sein du Comité international de liaison des coalitions pour la diversité culturelle.

Les objectifs de ce Comité sont :

- ✓ La défense de la liberté d'expression et de création dans un environnement social et économique favorable à l'émergence des talents et à l'expression de toute la diversité de la création, sous quelque forme que ce soit ;
- ✓ La défense de la capacité des Etats et des groupements d'Etats à mettre en place, à développer et à adapter leurs politiques culturelles, tous secteurs confondus ;
- ✓ Le maintien de la culture en dehors des accords de commerce internationaux et des engagements de libéralisation dans le cadre de l'OMC ;
- ✓ Le développement en dehors de l'OMC de normes juridiques internationales favorisant la diversité culturelle et le pluralisme.

La coalition française pour la diversité culturelle est présidée par Pascal Rogard.

www.coalitionfrancaise.org

Une **négociation** est en cours avec le SNSP (Syndicat National des Scènes Publiques) – nouvelle appellation du SNDTV (Syndicat National Des Théâtres de Ville) –, qui regroupe environ 150 lieux subventionnés principalement par les collectivités territoriales, pour élaborer un protocole d'accord tenant compte des conditions d'exploitation des œuvres et de l'économie générale du spectacle vivant dans le secteur public.

De même, les discussions visant à la formalisation d'un **protocole d'accord avec le SYNDEAC** (Syndicat des Directeurs d'Entreprises d'Action Culturelle) se poursuivent elles aussi. Elles portent actuellement sur la fixation de minima garantis, sur lesquels sont en cours de nombreuses et complexes simulations.

Par ailleurs, a été préparée en 2007 **l'uniformisation – sur une base hors TVA- des assiettes de perception** de droits pour les représentations données en France, tant à Paris qu'en région. Cette disposition, recommandée par la Commission Permanente de Contrôle des SPRD, est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2008. Afin qu'elle demeure sans conséquence sur le revenu des auteurs, les taux de 10,50 % et 2,10 % appliqués sur une assiette hors TVA se sont substitués – pour les droits et la CCSA en dehors de Paris – aux taux de 10 % et 2 % précédemment appliqués sur une assiette TTC.

À l'audiovisuel, plusieurs dossiers ont mobilisé l'action de la Société :

- celui de la **VAD** (Vidéo à la demande) pour lequel la SACD, poursuivant sa volonté de contractualiser avec l'intégralité des opérateurs, a finalisé depuis avril 2007 avec Accessif/7HLS, Evodclub, Univerciné, W4tch/Imineo, Telecom Italia/Alice et MK2 Multimedia, de nouveaux accords assurant la perception des droits revenant aux auteurs des œuvres exploitées sous forme de paiement à l'acte, sur la base de 1,75% des sommes payées par le consommateur ;

- celui des **vidéos « humour »** sur lesquelles un accord est intervenu en décembre 2007 avec la SACEM/SDRM sur le partage des droits y afférents, la SDRM étant mandatée par la SACEM comme par la SACD pour percevoir les droits revenant à leurs auteurs respectifs ;

- celui de la **clause d'intéressement**, sur lequel – à la suite d'un premier accord conclu à l'initiative de Christine Miller entre l'UGS et l'USPA, et permettant aux auteurs de percevoir un intéressement sur la cession des droits de diffusion après amortissement du coût de production de l'œuvre audiovisuelle – Christine Miller a proposé aux organisations de scénaristes et de réalisateurs de négocier avec la SACD l'extension de cette clause à toutes les exploitations. Les négociations avec l'USPA sont entamées ;

- celui des **contrats types**, qui ont tous été mis à jour et sont désormais disponibles sur le site Internet de la SACD : www.sacd.fr ;

- celui des **œuvres d'expression originale française (EOF)**, pour lequel un groupe de travail sur la place de la création française dans les œuvres d'animation a été mis en place entre le CNC, le SPFA et la SACD, ce qui a d'ores et déjà permis de constituer un outil statistique pour recenser divers indicateurs sur la qualité des différents contributeurs à l'œuvre d'animation.

Enfin, de **nouvelles règles ont été définies pour l'accès au service des contrats particuliers**. Ce dernier, créé à l'origine pour les auteurs débutants, avait au fil du temps étendu très largement son activité, y compris pour des auteurs confirmés. Face à la contrainte d'embauches importantes qu'aurait nécessité ce service et à la priorité qu'exigent parallèlement les bouleversements de la diffusion des œuvres à travers les moyens numériques, la Société a préféré concentrer ses ressources humaines à la prise en compte de tous les nouveaux diffuseurs. C'est pourquoi depuis le 1^{er} janvier 2008, ce service intervient désormais, dans des conditions bien précises disponibles auprès de la Direction de l'Audiovisuel.

Coopérations internationales

Dans le souci de développer ses perceptions à l'étranger et d'y représenter mieux ses associés, la SACD a conclu en 2007 de **nouveaux accords de réciprocité**.

La SACD a négocié, pour son compte et pour celui de la SCAM, un accord portant sur les droits de copie privée avec la société danoise COPY-DAN. En Israël, nous avons confié un mandat à l'agence Kneller Artists Agency.

Enfin, au 31 décembre 2007, est intervenue la dénonciation du mandat confié à la SACEM Luxembourg pour le spectacle vivant sur le Grand-duché de Luxembourg. Nous avons en effet souhaité reprendre directement (avec les services de la SACD Belgique à Bruxelles) la gestion de notre répertoire spectacle vivant sur ce territoire.

Par ailleurs, la Société participe toujours de façon active aux **instances politiques et techniques de la CISAC** (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et de Compositeurs), au sein de laquelle elle est membre du conseil d'administration.

Soutenue par 30 sociétés ou guildes de scénaristes et réalisateurs du monde entier, la SACD a obtenu que la CISAC embauche une personne dont l'activité principale, à Bruxelles, sera de défendre et promouvoir les droits patrimoniaux et moraux des auteurs de l'audiovisuel.

en savoir plus

La CISAC

La CISAC, Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs, œuvre en faveur d'une reconnaissance et d'une protection accrues des droits des créateurs. Avec **219 sociétés d'auteurs dans 115 pays**, la CISAC représente ainsi indirectement plus de 2 millions de créateurs et couvre l'ensemble des répertoires artistiques : la musique, les arts dramatiques et littéraires, les œuvres audiovisuelles, les arts graphiques, visuels et photographiques.

Les activités de la CISAC ont pour objectif d'améliorer la situation des auteurs et compositeurs du monde entier et la qualité de la gestion collective de leurs droits. Afin de faire face à la circulation toujours plus facile et rapide des œuvres de l'esprit, la CISAC a aujourd'hui étendu le champ de ses activités pour relever les nouveaux défis de l'âge numérique. Qu'il s'agisse de conserver les archives historiques de la propriété intellectuelle ou de rassembler les données les plus récentes sur la gestion collective, de gérer les normes internationales ou de créer un réseau reliant ses sociétés membres entre elles, la CISAC est un prestataire de services pour ses membres.

Fondée en 1926, la CISAC est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont le siège est situé à Paris et qui dispose de bureaux régionaux à Budapest, Buenos Aires et Singapour.

www.cisac.com



Les instances dirigeantes de la CISAC. De gauche à droite, **Éric Baptiste**, directeur général, **Robin Gibbs**, président, **Brett Cottle**, président du conseil d'administration et **Alfonso Cuarón**, vice président. (DR)

Les missions économiques, sociales et culturelles de la SACD

Percevoir et répartir
efficacement le revenu des auteurs
et s'engager activement
en faveur de la solidarité et de la création

3

La mission économique : perceptions et répartitions en 2007

■ Le répertoire et son utilisation

Poursuivant une tendance constatée depuis plusieurs années, l'exploitation du répertoire de la SACD s'accroît chaque année, témoignant de la vitalité de la création dramatique et de l'importance globale de son utilisation par les diffuseurs.

Cette croissance s'exprime à la fois dans la **déclaration d'œuvres nouvelles** au répertoire de la Société (cf. encadré), pour laquelle l'année 2007 a enregistré 13 % d'œuvres nouvelles de plus qu'en 2006.

Ce dynamisme s'exprime également dans les **chiffres de l'utilisation du répertoire** (cf. encadré), dans le domaine du spectacle vivant, où le nombre de séances dont les droits ont été perçus en 2007 progresse de 15,47 %, et à l'audiovisuel, où le nombre d'œuvres diffusées en 2006 – dont les droits ont été répartis en 2007 pour l'essentiel – augmente de 9,63 %, et où les heures de programmes relevant du répertoire de la SACD passent d'une année à l'autre de près de 161 000 à 178 000.

■ Les chiffres clés

• Spectacle vivant

- ✓ Près de **53 000 représentations à Paris**
- ✓ Près de **117 000 représentations en Province**

Nombre de séances à Paris	
Amateurs	872
Professionnels	
• Théâtres privés	17 443
• Théâtres subventionnés État	7 803
• Compagnies Indépendantes	21 152
• Théâtres subventionnés Ville de Paris	5 603
TOTAL	52 873

Nombre de séances en Province et Ile de France	
Amateurs	20 255
Professionnels	
• Tourneurs privés	4 561
• Théâtres subventionnés État	7 343
• Compagnies Indépendantes et divers	83 595
• Théâtres municipaux	1 009
TOTAL	116 763

• Audiovisuel

- ✓ **79 862 œuvres** diffusées en 2006

Nombre d'œuvres diffusées		
Œuvres TV	55 636	69,67 %
Films cinéma	18 904	23,67 %
Courts métrages	2 372	2,97 %
Radio	2 950	3,69 %
TOTAL	79 862	

NB : Les chiffres définitifs des diffusions audiovisuelles pour 2007 ne sont pas connus à la date d'impression de ce rapport.

- ✓ **178 083 heures de programme**

- **Télévision**96,86 %, avec 172 492 heures de programme.
- **Radio**3,14 %, avec 5 591 heures de programme.

Les **diffuseurs français** représentent dans ce total 73 % des œuvres et 85 % du minutage.

NB : Ces chiffres incluent les œuvres dont l'exercice des droits a été confié à la SACD par des sociétés étrangères.

en savoir plus

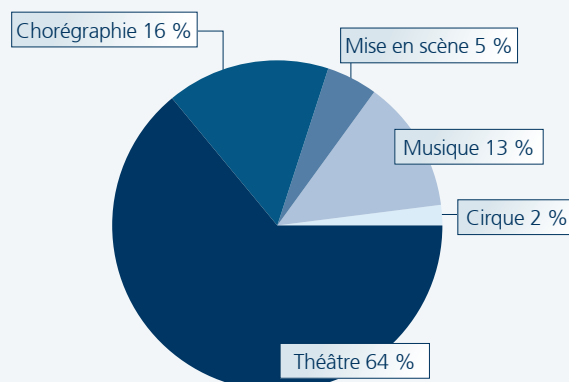
Les œuvres nouvelles

18 009 œuvres nouvelles ont été déclarées en 2007, dont :

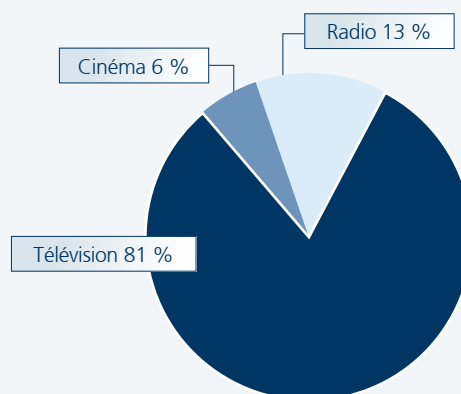
- ✓ 5 316 au titre du **spectacle vivant** (30 % du total et 22,80 % de plus qu'en 2006)
- ✓ 12 693 au titre de l'**audiovisuel** (70 % du total et 9,52 % de plus qu'en 2006)

Déclarations d'œuvres du spectacle vivant : 30 %(*)

(*) dont œuvres originales 71 %, œuvres adaptées 23 %, et œuvres adaptées du domaine public 6 %.



Déclarations d'œuvres audiovisuelles : 70 %



■ Les perceptions en 2007

Les perceptions totales comptabilisées au siège de la SACD en 2007 sont de 180,28 millions d'euros, en progression très importante de 13,6% par rapport à 2006. Cette évolution largement atypique est la conséquence de la renégociation du « partage intersocial » des droits audiovisuels, qui a eu des effets très positifs sur les encaissements de 2007 et – à titre de rattrapage – sur 2006.

Les perceptions audiovisuelles enregistrent ainsi une hausse tout à fait exceptionnelle de plus de 19%. Les perceptions « spectacle vivant » augmentent quant à elles de 2,7%. Les perceptions relevant de l' « écrit », bien qu'ayant plus que doublé (+ 119%), demeurent marginales.

Le poids respectif des répertoires de la Société se trouve donc sensiblement modifié cette année :

- Spectacle vivant56 960 146 € soit **31,6 %**
- Audiovisuel 122 885 549 € soit **68,1 %**
- Écrit.....439 075 € soit **0,3 %**

Au spectacle vivant, l'évolution globale de + 2,7% recouvre de fortes disparités :

- **régression sensible des exploitations parisiennes** (-3,73%), conjuguant une forte chute des perceptions dans les théâtres privés et un recul également significatif dans les théâtres subventionnés par la Ville et dans les petites et moyennes salles, que ne parviennent pas à endiguer la belle hausse des perceptions en provenance des théâtres nationaux et subventionnés par l'Etat et des « grandes » salles parisiennes, ou encore la forte progression des spectacles amateurs et des cafés-théâtres ;

- **forte progression des perceptions en « province »** (= France hors Paris) à + 7,4%, qui vient après une année 2006 déjà en augmentation, et qui résulte d'une hausse des tournées privées, des compagnies indépendantes et des exploitations amateurs, et -à l'opposé- de la baisse des droits issus du secteur subventionné SYNDEAC ou des théâtres municipaux (déjà en retrait en 2006) ;

- **évolution contrastée des perceptions en provenance de l'étranger** avec un recul (-6,8%) de celles issues des pays francophones à « intervention directe » (Belgique, Canada, Luxembourg) mais une progression (+4,7%) de l'étranger proprement dit (où se compensent une croissance très forte dans les pays de langue anglaise et au Japon, ou plus modérée dans les pays de langue allemande et en Europe de l'Est, et des baisses importantes en Italie et aux Pays Bas).

À l'audiovisuel, la progression globalement très élevée (+19%) résulte dans les divers secteurs de perception, de hausses considérables mais revêtant (pour certaines) un caractère exceptionnel :

- **augmentation de 16,7% des droits perçus en France** où se conjuguent la forte hausse des contrats généraux (liée à la revalorisation de notre répertoire dans le partage inter-social – normale sur 2007 et rétroactive sur 2006 –), l'accroissement de la copie privée et des contrats « nouveau protocole » (VAD), et le statu-quo des contrats individuels, qui ne progressent plus depuis 2005 ;

- **progression également forte des perceptions à l'étranger**, surtout liée aux encaissements issus de Belgique (+97%) et du Canada (+43%), puisque l'étranger proprement dit marque une pause (-0,5%) par rapport à 2006.

Pour l'écrit, les perceptions enregistrées en 2007 sont à nouveau en forte hausse (+119%), essentiellement grâce aux sommes perçues en Belgique via Reprobél, puisque de nouveau nous n'avons rien encaissé en France.

Les répartitions de droits et les revenus des auteurs

■ Progression des répartitions en 2007

Les droits répartis en 2007 **progressent très fortement, à près de 16 %** de plus que l'année précédente, amplifiant ainsi et dépassant l'évolution des perceptions grâce à **l'amélioration des délais et du niveau des répartitions individuelles.**

Au **spectacle vivant**, où les délais sont courts (en moyenne un mois), l'évolution des répartitions (+ 2,75%) suit celle des perceptions (+ 2,7%). Les améliorations mises en œuvre par la Direction de la Gestion des Droits et du Réseau (DGDR) ont porté sur l'ensemble des étapes préalables à l'encaissement et sur le recouvrement, avec la mise en place d'une procédure et le renforcement du recouvrement contentieux en cas de non respect des conditions définies par cette procédure.

■ Les perceptions 2007 et leur ventilation

(chiffres en milliers d'Euros)

• Spectacle vivant

		Variation 2007/2006
Paris	18 426	- 3,73 %
Province DOM TOM	31 655	+ 7,42 %
France	50 081	+ 3,03 %
Pays à intervention directe	2 541	- 6,78 %
Etranger	4 306	+ 4,74 %
Edition graphique	33	+ 133,36 %
TOTAL	56 960	+ 2,71 %

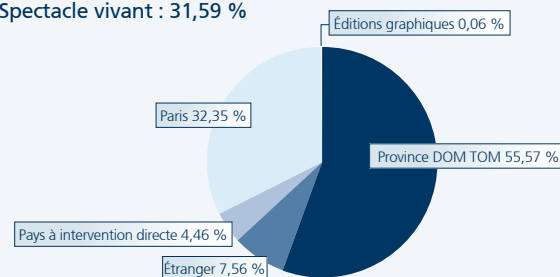
• Audiovisuel

		Variation 2007/2006
Copie privée	10 009	+14,48 %
Contrats généraux	87 295	+ 18,26 %
Contrats particuliers	4 170	+6,91 %
Contrats nouveau protocole	2 723	
France	104 196	+ 16,72 %
Pays à intervention directe	11 464	+76,63 %
Etranger	7 225	- 0,50 %
TOTAL	122 886	+ 19,28 %

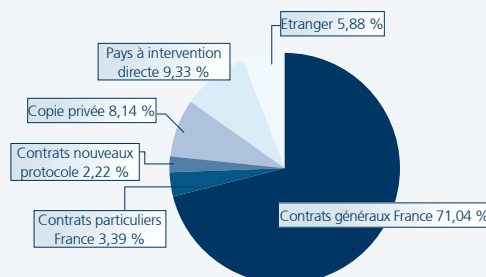
• Écrit

		Variation 2007/2006
Droits Reprographie - Belgique	439	+ 119,14 %
Droits Reprographie - France	0	ns
TOTAL	439	+ 119,14 %

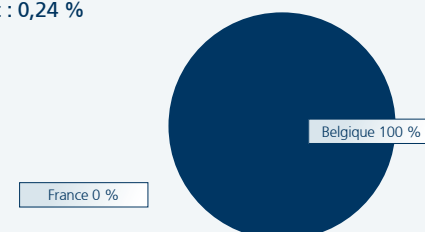
Spectacle vivant : 31,59 %



Audiovisuel : 68,16 %



Écrit : 0,24 %



À l'**audiovisuel**, où les délais sont plus longs, mais où le travail de la DGDR a permis d'avancer d'un mois le traitement des principaux diffuseurs nationaux français, la hausse des répartitions (+22,7 %) amplifie très largement la progression des perceptions encaissées sur 2005 et 2006.

S'agissant de l'**écrit**, les sommes réparties en 2007 résultent des seuls droits de reprographes encaissés dans l'année en Belgique et leur évolution suit donc celle des perceptions.

Les revenus des auteurs, pris en compte individuellement, demeurent quant à eux toujours très dispersés, même si la masse globale des comptes bénéficiaires d'au moins une répartition dans l'année (tant pour les auteurs vivants que pour l'ensemble des ayants droit) augmente fortement en 2007 (près de + 10 %).

■ Les revenus des auteurs

✓ **17 080 auteurs vivants**, membres de la SACD ont bénéficié d'au moins une répartition en 2007 : parmi eux 11 183 adhérents, 2 130 sociétaires-adjoints et 3 767 sociétaires. Ce chiffre est **en forte augmentation** (+ 13,30 %) par rapport à 2006.

• Répartition des revenus par grade social

La distribution des revenus demeure assez stable par rapport à 2006 mais néanmoins toujours inégalitaire, notamment en fonction des grades sociaux, même si on note la poursuite régulière du glissement des auteurs vers les tranches de rémunération les plus fortes, ce qui témoigne du fait qu'ils sont progressivement plus nombreux à bénéficier de revenus plus élevés.

Tranche de revenus de :	Adhérents	Sociétaires-adjoints	Sociétaires	Tous auteurs confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
200 000 € et plus	14	4	35	53	0,3%	100,0%
100 000 à 200 000 €	6	11	101	118	0,7%	99,7%
75 000 à 100 000 €	7	10	66	83	0,5%	99,0%
50 000 à 75 000 €	10	23	198	231	1,4%	98,5%
40 000 à 50 000 €	7	23	138	168	1,0%	97,2%
30 000 à 40 000 €	21	30	159	210	1,2%	96,2%
20 000 à 30 000 €	66	50	271	387	2,3%	94,9%
15 000 à 20 000 €	40	56	183	279	1,6%	92,7%
10 000 à 15 000 €	127	106	256	489	2,9%	91,0%
5 000 à 10 000 €	336	199	531	1 066	6,2%	88,2%
3 000 à 5 000 €	445	208	375	1 028	6,0%	81,9%
1 000 à 3 000 €	1 604	488	605	2 697	15,8%	75,9%
0 à 1 000 €	8 500	922	849	10 271	60,1%	60,1%
TOTAL	11 183	2 130	3 767	17 080	100,0%	100,0%

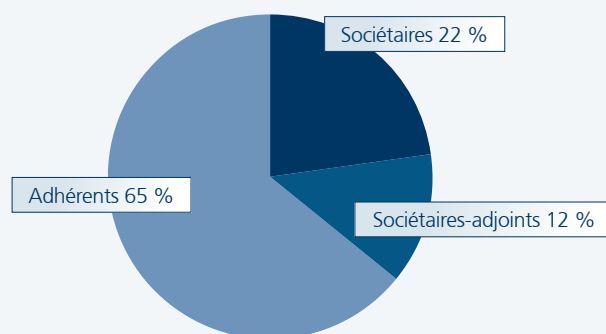
✓ **20 412 ayants droit** (auteurs vivants et successions, mais hors sociétés) ont vu leurs comptes en 2007 crédités de droits (soit 9,24 % de plus que l'an passé).

• Répartition des revenus par répertoires

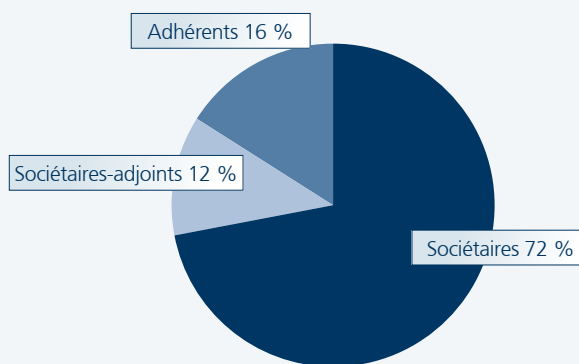
Comme les années antérieures, les ayants droit exclusivement « spectacle vivant » se concentrent sur les tranches de revenu les plus basses (96,9 % touchent moins de 10 000 €), alors que cette concentration est moins forte pour les ayants droit exclusivement audiovisuels, qui sont plus nombreux (2,7 %) à figurer dans les tranches élevées. Ce sont les ayants droit « multi répertoires » qui ont les revenus les moins irrégulièrement répartis : moins de 10 000 € (68,2 %), entre 10 000 et 50 000 € (21,71 %), plus de 50 000 € (10,11 %)

Tranche de revenus de :	Spectacle Vivant	Audiovisuel	Spectacle Vivant et Audiovisuel	Tous comptes confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
200 000 € et plus	53	104	37	194	1,0%	100,0%
100 000 à 200 000 €	9	91	49	149	0,7%	99,0%
75 000 à 100 000 €	2	67	27	96	0,5%	98,3%
50 000 à 75 000 €	13	177	77	267	1,3%	97,8%
40 000 à 50 000 €	13	131	48	192	0,9%	96,5%
30 000 à 40 000 €	13	172	68	253	1,2%	95,6%
20 000 à 30 000 €	36	306	106	448	2,2%	94,4%
15 000 à 20 000 €	37	209	69	315	1,5%	92,2%
10 000 à 15 000 €	99	359	117	575	2,8%	90,6%
5 000 à 10 000 €	303	705	252	1 260	6,2%	87,8%
3 000 à 5 000 €	401	610	180	1 191	5,8%	81,6%
1 000 à 3 000 €	1 438	1 337	348	3 123	15,3%	75,8%
0 à 1 000 €	6 403	5 445	501	12 349	60,5%	60,5%
TOTAL	8 820	9 713	1 879	20 412	100,0%	100,0%

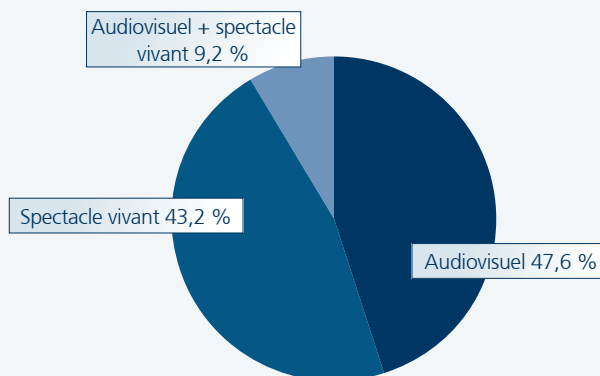
Nombre d'auteurs vivants



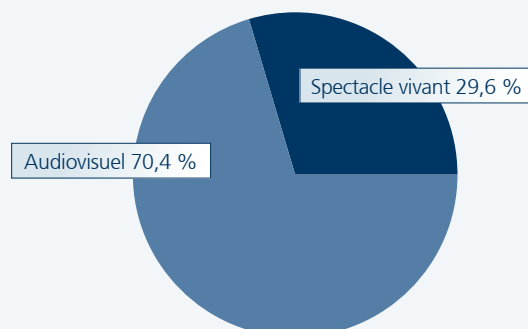
Droits nets versés



Nombre d'ayants droit



Droits nets versés



La mission sociale

■ L'implication au service des auteurs

• Participation aux organismes sociaux des auteurs

La SACD participe activement aux organismes concernant les auteurs au titre de leur couverture sociale : assurance maladie et vieillesse au sein de l'AGESSA (Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs) et retraite complémentaire obligatoire au sein du RACD/IRCEC (Régime de Retraite des Auteurs et Compositeurs Dramatiques).

Des représentants des auteurs, élus au sein des conseils d'administration de ces deux organismes, y portent les préoccupations des actifs et des retraités et font progresser la défense des intérêts individuels et collectifs des diverses professions concernées (pour l'AGESSA : participation aux commissions de professionnalité, amélioration du traitement technique et administratif des dossiers de remboursement, simplification de la communication avec les affiliés, etc. / pour le RACD-IRCEC : évolutions régulières de la valeur du point, du coefficient de référence et des plafonds de cotisations, gestion des placements financiers, etc.).

L'administration de la Société est également présente par l'intermédiaire de Véronique Perlès, Directrice des relations auteurs-utilisateurs, et de Jean-Louis Blaisot, Directeur administratif et financier, qui participent aux réunions de ces instances.

• Information sociale et professionnelle

En 2007, le Pôle auteurs-utilisateurs a mis en place une information sociale et professionnelle structurée, à destination notamment des jeunes auteurs, grâce à la poursuite des rencontres d'information initiées en 2006 en partenariat avec des organismes publics comme le CNC / Centre National du Cinéma ou encore la FEMIS (pour l'audiovisuel) et le CNT / Centre National du Théâtre, le SNMS / Syndicat National des Metteurs en scène et l'association « Hors les Murs » (pour le spectacle vivant) .

■ Les actions permanentes

Fondée dès son origine sur une solidarité active entre ses membres, la SACD met en œuvre de façon permanente – sur ses ressources propres – des aides destinées à répondre non seulement à la baisse de revenus au moment de la retraite, mais aussi aux situations difficiles que rencontrent certains auteurs, même en activité, en les aidant – ainsi que leurs proches- dans leur vie quotidienne.

• Les allocations complémentaires à la retraite

Part financièrement prépondérante de son action sociale permanente, la SACD attribue à ses membres sous certaines conditions :

- le versement d'une allocation dites de « préretraite » (auteurs entre 60 et 65 ans),
- le versement d'un complément aux prestations du RACD après 65 ans, qui bénéficie partiellement au conjoint survivant, en cas de décès.

Le fonctionnement de ces libéralités s'inscrit depuis 2006 dans le cadre d'un « cantonnement » des ressources qui lui sont allouées par décision du Conseil d'administration (c'est-à-dire d'une limitation des charges au produit annuel des dites ressources). Ces ressources proviennent des perceptions effectuées dans le secteur du spectacle vivant au titre de la CCSA (contribution à caractère social et administratif), de la contribution de solidarité appliquée sur les droits versés aux successions, et d'une quote-part des redevances perçues contractuellement par la SACD sur l'exploitation des œuvres du domaine public ou adaptées du domaine public.

Des versements trimestriels sont alloués aux bénéficiaires – à titre provisionnel – et une fois connues les ressources effectivement disponibles pour l'année concernée, le versement du solde intervient, en complément du premier versement trimestriel provisionnel de l'année suivante (en mars).

en savoir plus

Les chiffres clés de l'action sociale en 2007

Budget global : 3 316 M€

✓ Allocations complémentaires à la retraite 3 014 M€

Nombre de bénéficiaires : 1 212 personnes

Montant moyen annuel de l'allocation versée : 2 487 €

Ventilation des bénéficiaires par tranches de montants

Montant annuel de :	
50 000 € et plus	0
40 000 à 50 000 €	0
30 000 à 40 000 €	0
20 000 à 30 000 €	12
15 000 à 20 000 €	11
10 000 à 15 000 €	34
5 000 à 10 000 €	98
3 000 à 5 000 €	126
1 000 à 3 000 €	467
0 à 1 000 €	464

✓ Aides de solidarité : 0,221 M€, dont

- Soutiens individuels
Nombre de dons : 56
Montant moyen : 1 270 €
 - Allocations filleuls
Nombre de filleuls : 17
Montant des bourses allouées de 416,50 à 1 016,50 € par trimestre
- ✓ Nombre de personnes reçues en 2007 par le service social : 230

Sur ces deux premières années de fonctionnement du « cantonnement », la progression des allocations versées a été respectivement de 4 % en 2006 (par rapport à 2005) et de 1,4 % en 2007 (par rapport à 2006).

• Soutien social et solidarité

Conseillée et assistée par une assistante sociale, la Commission d'action sociale, constituée de trois auteurs membres du Conseil d'administration, attribue des aides sous formes de dons s'imputant sur ses fonds de solidarité.

Dans le même esprit, la Fondation Paul Milliet (*cf. encadré*), qui dispose de ses propres ressources, octroie aux auteurs des aides supplémentaires, pour faire face à des difficultés liées à l'âge ou la maladie.

Parallèlement, la SACD soutient financièrement des « filleuls », enfants ou adolescents orphelins d'auteurs membres, pour leur permettre notamment de poursuivre leurs études.

Mais ces actions individuelles ne se limitent pas à une assistance financière. Elles comportent également l'orientation vers des aides légales, l'assistance dans les démarches administratives, l'appui pour l'accès à des établissements de soins adaptés, sans négliger l'accompagnement psychologique souvent indispensable dans les situations de fragilité économique ou morale.

La mission culturelle

La SACD est très attachée à sa mission culturelle, dans laquelle s'exprime son souci d'entretenir la vitalité de la création dramatique d'expression francophone sous toutes ses formes, d'aider à l'émergence d'auteurs et compositeurs dramatiques nouveaux, et de favoriser la diffusion et la présentation de leurs œuvres auprès du public.

Au titre de cette mission, la SACD met en œuvre (directement, ou par le biais de l'association Beaumarchais/SACD) son « **action culturelle** » à proprement parler, qu'elle finance dans le cadre des obligations légales découlant de l'article L321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, et qu'elle complète par des ressources propres affectées volontairement.

Elle intègre également à sa mission culturelle la **promotion de son répertoire**, et distingue par **divers prix** des auteurs et des artistes dont elle tient à honorer le talent et mettre en valeur le travail.

■ L'action culturelle

Le budget global de l'action culturelle 2007 de la SACD est de **3 884 006 €** (*cf. chapitre 4*).

• Les ressources de ce budget se décomposent de la manière suivante :

Affectations légales	3 330 542 €
(1) Copie privée audiovisuelle [art L 321- 9 du CPI]	1 748 426 €
(2) Copie privée sonore [art L 321- 9 du CPI]	418 990 €
(3) Droits irrépartissables [art L 321-9 du CPI]	638 556 €
(4) Produits financiers	108 831 €
(5) Reliquats années précédentes	415 740 €

Affectations volontaires	553 464 €
(6) Copie privée sonore [part répartissable]	542 684 €
(7) Contribution SDRM	11 430 €
(8) Produits divers	- 649 €

Pour répondre aux remarques formulées par la Commission permanente de contrôle des SPRD, la présentation des ressources affectées par la SACD à son action culturelle distingue désormais celles qui relèvent de l'application des obligations légales et celles qui relèvent de choix volontaires de la Société.

en savoir plus

La Fondation Paul Milliet

Créée en 1926 à la suite du legs consenti à la SACD par le librettiste Paul Milliet (1848-1924), pour créer une fondation destinée à venir en aide aux auteurs âgés et malades, la Fondation Paul Milliet a pendant près de 50 ans géré une maison de séjour et de retraite ouverte aux auteurs, située au Rondon, près d'Olivet (Loiret).

Depuis une vingtaine d'années, elle intervient uniquement sous forme d'aides ou de prises en charge de frais, au bénéfice d'auteurs atteints par des problèmes liés à l'âge ou à la maladie, notamment pour leurs séjours dans deux institutions où elle a des accès privilégiés.

Ses ressources sont constituées par les droits d'auteur dont elle est légataire (ceux de Paul Milliet mais aussi d'autres auteurs et notamment du scénariste Henri Jeanson), et par les revenus des capitaux qui constituent sa dotation.

En 2007, elle a accordé 20 aides pour un montant total de 38 960 € et un montant moyen de 1 948 €.

Les **affectations légales** correspondent aux ressources définies « stricto sensu » à l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle (**postes 1, 2 et 3 ci-dessus**), auxquelles – avec l'assentiment de la CPC – nous avons ajouté de façon explicite depuis cette année :

- l'affectation d'une quote-part de produits financiers, correspondant à la rémunération sur l'année – au niveau de rendement moyen de la trésorerie courante de la Société – des capitaux constitutifs de ses ressources d'action culturelle (**poste 4**) ;
- et la reprise des reliquats des années antérieures, c'est-à-dire des sommes non utilisées et mises en réserve précédemment (**poste 5**).

S'agissant des **affectations volontaires**, les ressources librement allouées par la SACD au financement de son action culturelle sont les suivantes :

- une quote-part de la partie répartissable (75 %) des droits de copie privée sonore perçus au cours de l'année N-1 (2006 en l'occurrence) au bénéfice des compositeurs de musique (**poste 6**) ;
- le produit d'une contribution qui lui est versée chaque année par la SDRM – Société de perception du droit de reproduction mécanique – au titre de l'action culturelle (**poste 7**) ;
- les « produits » divers (*) constitués par les recettes de billetterie encaissées lors de l'exploitation des spectacles que la Société produit dans divers festivals (**poste 8**).

(*) NB : Cette année le chiffre est négatif car par suite d'un trop perçu intervenu en 2006, nous avons été contraints de procéder en 2007 à un remboursement qui s'est avéré supérieur aux recettes enregistrées au cours de l'exercice.

• L'affectation des montants disponibles pour 2007

Orientant son action culturelle de façon prioritaire sur toutes les actions susceptibles de favoriser la création et la diffusion d'œuvres dramatiques contemporaines d'expression francophone, dans la diversité des écritures textuelles, musicales, chorégraphiques, scénographiques, audiovisuelles, et « interactives », la SACD a – comme les années antérieures – consacré les sommes disponibles au titre de son budget d'action culturelle :

- au financement total de ses « charges directes » d'action culturelle à concurrence du montant global de 3 389 032 €, ces charges concernant des actions générales et des actions imputables directement à chacune de ses diverses disciplines,

- au financement partiel des frais de gestion de son action culturelle à concurrence de 494 974 € correspondant au solde de son budget disponible de 3 884 006 €, après imputation des aides directes, soit 3 389 032 €).

Sur les 3 389 032 € d'aides directes, un montant de **1 861 867 €** a été réservé à des actions non imputées à une discipline particulière dont la décomposition est la suivante :

Prix SACD	22 000 €
Action décentralisée province	65 026 €
Actions internationales	42 637 €
Subvention Beaumarchais-SACD	860 200 €
ARP	130 090 €
Action culturelle Belgique	149 950 €
Action culturelle Canada	17 088 €
Fonds SACD	240 500 €
Fonds de réactivité	104 000 €
Reliquats année en cours	230 376 €

- Les « Prix SACD » (*cf. encadré*) sont attribués chaque année par la Société pour récompenser et encourager le talent de divers auteurs relevant de ses disciplines.
- L'« Action décentralisée province » concerne le budget mis à disposition des représentants régionaux de la SACD en métropole et dans les DOM-TOM, pour le soutien à des actions culturelles locales.
- Les « Actions internationales » regroupent les soutiens consentis par la Société pour la circulation et la promotion à l'étranger des œuvres d'expression française, et pour la diversité culturelle.
- La « Subvention Beaumarchais-SACD » constitue le soutien accordé par la SACD comme les années antérieures à cette association qu'elle a elle-même créée en 1988 (*cf. encadré*).
- Sous la rubrique de l'« ARP » (Société civile des Auteurs, Réalisateurs, Producteurs) figure la part de copie privée audiovisuelle contractuellement collectée par la SACD pour le compte des auteurs producteurs membres de cette société, et leur revenant en conséquence.
- L'« Action culturelle Belgique » et l'« Action culturelle Canada » représentent les budgets consentis aux délégations générales de la SACD en Belgique et au Canada, dont l'utilisation fait l'objet – dans le cadre des délégations qui leur sont statutairement dévolues – de décisions des Comités belge et canadien de la Société.
- Le « Fonds SACD » pour la production du spectacle vivant, a été créé en 2005, pour soutenir chaque année entre 15 et 20 projets issus du théâtre privé et du théâtre public (créations ou reprises d'œuvres contemporaines d'expression française, spectacles d'humour, etc...).
- Le « Fonds de réactivité » abrite un budget de réserves destiné à financer des aides sollicitées en cours d'année – indifféremment sur tous les répertoires – et présentant un intérêt stratégique important.
- Les « Reliquats année en cours » correspondent à la dotation de la provision des sommes non utilisées au 31/12/2007.

Le reste, soit un montant de **1 527 165 €** revient à des actions imputables aux différentes disciplines de la SACD, et se répartit comme suit :

Théâtre	302 645 €
Danse	124 440 €
Musique	321 573 €
Radio	35 430 €
Télévision	374 316 €
Cinéma	183 201 €
Création interactive	31 332 €
Arts du cirque	81 385 €
Arts de la rue	72 842 €

en savoir plus

Association Beaumarchais-SACD

Subvention 2007 : 860 200 d'Euros, soit - 16,32 % par rapport à 2006 (baisse qui a suivi celle de la copie privée collectée en 2006).

Depuis sa création en 1988, Paul Tabet dirige et anime l'association Beaumarchais-SACD dont Jacques de Decker, à la suite de Claude Santelli décédé en 2001, est le président.

Les actions de « Beaumarchais-SACD » en 2007, ce sont :

- **70 aides à l'écriture** (pour environ 2 000 candidatures) toutes disciplines confondues y compris la création interactive, les arts de la rue et l'animation,
- **la coproduction** d'une centaine de **spectacles** (dont 9 au festival d'Avignon),
- une contribution à la réalisation d'une vingtaine de **films** (longs et courts métrages), à la création de 5 **fiction radiophoniques**, à l'édition de 20 **textes de théâtre** et à la traduction de 18 **pièces et scénarios**,
- l'attribution de **prix** dans différents festivals : Pantin, Nogent-sur-Marne, Paris, Créteil, Aulnay-sous-Bois, Contis, Grignan, Châteaувallon, Rennes, Brest, Nantes, Lille, Bègles, Montpellier,
- l'établissement de 600 **fiches de lecture détaillées**,
- l'organisation de **mises en espace, lectures de scénarios** dans différentes villes de France, destinées à mieux faire connaître les auteurs nouveaux soutenus par Beaumarchais-SACD,
- la poursuite de l'**action internationale** avec l'Association « Etant Donnés » fondée par l'Ambassade de France aux Etats-Unis, chargée de promouvoir le théâtre français en Amérique (4 traductions et 2 créations), et avec divers partenaires dans d'autres pays (Allemagne, Afrique, Japon, Corée, Angleterre, Roumanie, Belgique, Canada, etc.),
- la participation à quatre grands **concours** : un en collaboration avec France Culture et France Inter, un autre intitulé « Transfert théâtral » avec DVA-Stiftung (Stuttgart), le concours de théâtre du Val d'Oise, et un concours en Martinique destiné à promouvoir les nouvelles écritures des Caraïbes,
- l'organisation des **journées « Beaumarchais-SACD » au Théâtre du Rond Point**, au mois de juin, avec une programmation éclectique qui a mis à l'honneur le cinéma des courts métrages et le film d'Emmanuel Bourdieu « Les amitiés maléfiques », mais aussi le théâtre, l'humour, les arts de la rue, etc...

www.beaumarchais.asso.fr

Pour satisfaire aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, la présentation de ces charges dans les comptes (*cf. chapitre 4*) les répartit désormais entre les aides à la création, à la diffusion et à la formation. Elle ventile également leur imputation entre les ressources légales et volontaires du budget d'action culturelle, étant précisé qu'en l'état actuel des procédures d'attributions des aides ci-contre, il s'agit de **constatations « a posteriori »** et non d'une affectation préalable par grande masse.

■ Les règles d'attribution des aides d'action culturelle

La procédure d'attribution des aides d'action culturelle en vigueur à la SACD, définie par le Conseil d'administration du 22/04/1999, consiste en :

- ✓ l'attribution de 80 % du budget global d'action culturelle à des actions culturelles générales, toutes disciplines confondues, dans le cadre de décisions arrêtées par le Conseil d'administration dans son ensemble,
- ✓ l'attribution de 20 % du budget global d'action culturelle à des actions spécifiques à chaque discipline en particulier, le budget applicable à chaque discipline étant calculé sur cette quote-part de 20 % au prorata des perceptions qu'elle génère, et le choix des bénéficiaires au sein de chaque discipline revenant aux administrateurs représentant la discipline concernée.

Sur un plan pratique, le service de l'action culturelle de la SACD effectue, parmi les demandes qu'il reçoit tout au long de l'année (5 à 10 par semaine), une première sélection en ne conservant que celles répondant aux critères de soutien définis par la Société.

A ce titre, les critères privilégiés par la SACD pour le choix de ses actions culturelles visent à ce que les projets présentés :

- correspondent aux obligations légales concernant l'utilisation des ressources issues de la copie privée ;
- respectent le droit d'auteur ;
- relèvent d'un répertoire de la SACD ;
- présentent un caractère « collectif » concernant plusieurs auteurs ;
- valorisent les auteurs contemporains vivants d'expression francophone ;
- soulignent la diversité des écritures ;
- favorisent les rapprochements avec les auteurs dont les œuvres sont présentées dans les festivals, dont les textes sont édités ou entre ceux qui reçoivent une formation ;
- présentent un budget rigoureux.

Le service de l'action culturelle reçoit donc chacun des nouveaux demandeurs rentrant dans le cadre de ces critères, dont les dossiers lui paraissent intéressants, et il rencontre bien évidemment aussi les organismes bénéficiant de soutiens sur plusieurs années.

A l'issue de cette première approche, les auteurs membres du Conseil d'administration représentant chacune des disciplines, examinent les dossiers concernant leur discipline et retiennent ceux qu'ils désirent soutenir pour les présenter au Conseil d'administration.

Dans ce cadre, ils proposent de loger dans l'enveloppe des « 80 % » le financement de ceux dont l'importance stratégique pour la SACD justifie la décision collégiale du Conseil, et imputent dans l'enveloppe des « 20 % » affectée à leur discipline les autres projets qu'ils souhaitent soutenir.

Lors du vote annuel du budget d'action culturelle par le Conseil d'administration de la Société, le choix des bénéficiaires et la validation du montant des soutiens accordés fait l'objet d'un débat et d'une décision expresse du Conseil dans son ensemble, pour les projets entrant dans l'enveloppe des « 80 % ». S'agissant de l'enveloppe des « 20 % », son montant global et son affectation par discipline sont également validés par le vote du Conseil, et les projets déjà connus qui y sont logés, sont présentés à cette occasion. Les autres projets retenus ultérieurement au titre de cette « enveloppe » sont traités par les administrateurs de chaque discipline concernée, dans le cadre de la délégation qui leur est donnée aux termes de la procédure définie en 1999.

NB : Tous les projets concernant des structures bénéficiaires dans lesquelles des administrateurs de la SACD exercent des fonctions statutaires et/ou dirigeantes font l'objet – quels que soient leur montant et leur importance stratégique – d'une décision du Conseil d'administration dans son ensemble (comme pour les projets entrant dans l'enveloppe des « 80 % »), et d'une ratification expresse en assemblée générale, dans le cadre de l'approbation des conventions réglementées.



Réception en l'honneur de Jean-Loup Dabadie (Prix Henri-Jeanson 2004) à l'occasion de son élection à l'Académie Française en avril 2008. De gauche à droite : Véronique et Jean-Loup Dabadie, Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, et Pascal Rogard (Photo : Julien Attard)



Auteurs Studio. En haut, Xavier Durringer et Pascal Paradou en bas, Christian Sivadier (Photo : Julien Attard)

■ Les manifestations emblématiques

Dans le cadre de ses actions par discipline, la SACD produit ou co-produit dans divers festivals liés au spectacle vivant, plusieurs spectacles présentant les œuvres de ses répertoires :

- « **Texte Nu** » : cycle de lectures de textes dramatiques souvent inédits associant un comédien et un auteur contemporain francophone. Après Avignon, cette manifestation est désormais accueillie par Nîmes Culture, festival organisé par France Culture ;
- Le « **Vif du Sujet** », formule associant dans une création originale un interprète qui choisit un chorégraphe qui lui écrit un solo, a longtemps été programmée en Avignon. Depuis 2004 elle s'est « exportée » au festival « Montpellier danse », le Festival d'Avignon conservant une manifestation intitulée « **le Sujet à Vif** », dans laquelle la danse est associée à différentes formes d'expressions artistiques ;
- « **Auteurs en scène** », manifestation de la SACD au festival d'Avignon, témoigne autant de la présence constante de la SACD au festival que de son renouvellement dans ses formes. Cette formule – dont la seconde édition a eu lieu en 2007 – associe l'écriture théâtrale et la mise en scène ;
- « **Auteurs d'espaces** », dont la seconde édition a eu lieu en 2007, est une manifestation initiée par la SACD dans le cadre du festival « Chalon dans la rue » pour soutenir les arts de la rue ;
- « **Des auteurs et des cirques** » a été – en Juin 2007 – la première édition dans le domaine des arts du cirque d'une nouvelle manifestation de la SACD, coproduite avec le Parc de la Villette à Paris.

Par ailleurs, la SACD participe activement à **de nombreux festivals audiovisuels** (le FIPA à Biarritz, les RITV de Reims, le festival de la fiction TV de La Rochelle, le Festival de Luchon, ainsi que les festivals des scénaristes de Bourges et d'Aix-les-Bains, et aussi les Radiophonies), à des **festivals « cinéma »** (le FIF à Cannes bien sûr, mais aussi le Festival du Court Métrage de Clermont-Ferrand, le Festival International d'Animation d'Annecy, Premiers plans à Angers, le French Film Festival de Richmond aux USA...), et **aux festivals liés aux « nouveaux marchés » audiovisuels** (Festival Films Pocket, et Mobile Film Festival).

Elle y favorise la diffusion des œuvres, y organise des débats, des colloques et des rencontres entre auteurs et autres intervenants des secteurs professionnels concernés.

■ Promotion du répertoire dramatique à l'étranger.

Pour favoriser la promotion du répertoire des auteurs contemporains francophones, la SACD transmet des manuscrits sélectionnés notamment par l'association Beaumarchais-SACD, propose une offre ciblée à ses partenaires étrangers et, par sa présence dans différentes manifestations, assure la diffusion de son répertoire dramatique hors des frontières nationales.

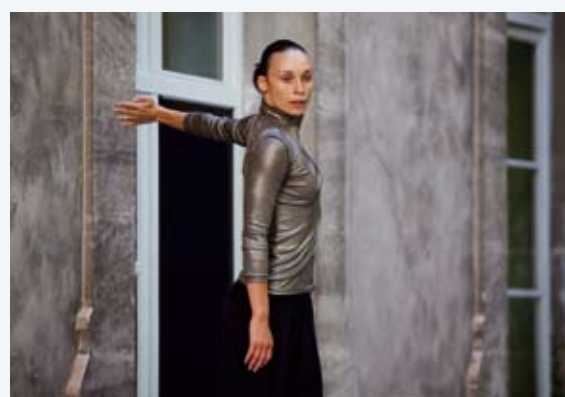
■ Les Prix

Chaque année au mois de juin, dans le cadre d'une fête qui rassemble les auteurs dans les jardins de leur « maison » rue Ballu, la SACD décerne ses prix annuels (cf. encadré) à des auteurs de ses diverses disciplines désignés par le Conseil d'administration. Au cours de l'année, la Société attribue également deux autres prix (cf. encadré) :

- le prix Henri-Jeanson, au travers duquel elle honore un scénariste ou dialoguiste de cinéma,
- le prix Maurice-Yvain, par lequel elle distingue un compositeur de musique légère ou d'opérette.



Avignon, Auteurs en scène, interprétés par les comédiens de l'ERAC (École Régionale d'Acteurs de Cannes) (Photo : Pierre Grosbois)



Avignon, le Sujet à vif, *Devant l'arrière pays*. Chorégraphie de Stijn Celis, interprète, Julie Guibert (Photo : Pierre Grosbois)



Des Auteurs et des Cirques. *Éloge du poil* de Jeanne Mordoj (DR)



FIPA 2008. Débat *De l'exception à l'exécution culturelle... suite*, organisé par la SACD et la SCAM. De gauche à droite : Guy Seligmann, Nicolas de Tavernost, Dominique Richard, Pascal Rogard, Patrice Duhamel, et David Kessler. (DR)

Palmarès des Prix de la SACD en 2007

- GRAND PRIX : **Jean COSMOS**
 - PRIX EUROPÉEN : **Hugo CLAUSS**
 - PRIX THÉÂTRE : **Gérald SIBLEYRAS**
 - PRIX NOUVEAU TALENT THÉÂTRE : **Brigitte DUC**
 - PRIX DU ONE MAN SHOW : **Valérie LEMERCIER**
 - PRIX NOUVEAU TALENT ONE MAN SHOW : **Florence FORESTI**
 - PRIX CINÉMA : **Alain CAVALIER**
 - PRIX NOUVEAU TALENT CINÉMA : **Denis DERCOURT**
 - PRIX TÉLÉVISION : **Joël HOUSSIN**
 - PRIX NOUVEAU TALENT TÉLÉVISION : **Alexandre ASTIER**
 - PRIX ANIMATION : **Jean van RIJSSELBERGE**
 - PRIX NOUVEAU TALENT ANIMATION : **Christian VOLCKMAN**
 - PRIX CRÉATION INTERACTIVE :
Manuel RUIZ-DUPONT (Collectif Freegamer)
 - PRIX ARTS DU CIRQUE :
Melissa VON VEPY & Chloé MOGLIA (Cie Moglice-Von Verx)
 - PRIX ARTS DE LA RUE : **Gilles RHODE (Cie Transe Express)**
 - PRIX RADIO : **François BON**
 - PRIX NOUVEAU TALENT RADIO : **Pierre SENEGES**
 - PRIX MUSIQUE : **Bernard CAVANNA**
 - PRIX NOUVEAU TALENT MUSIQUE : **Bruno MANTOVANI**
 - PRIX CHORÉGRAPHIE : **William FORSYTHE**
 - PRIX NOUVEAU TALENT CHORÉGRAPHIE : **Vincent DUPONT**
 - PRIX SUZANNE-BIANCHETTI : **Déborah FRANCOIS**
- MÉDAILLES « BEAUMARCHAIS » :
Tom BISHOP
Pierre FRANCK
Jean MUSITELLI
Pierre-Marie QUESSEVEUR
Patrick PECHOUX



Les lauréats des prix lors de la fête de juin 2007 (Photo : Julien Attard)

en savoir plus

Le prix Henri-Jeanson

À l'initiative de Claude Marcy, veuve d'Henri Jeanson, et par l'intermédiaire de la Fondation Paul-Milliet, légataire universelle des droits de ce dernier, le Conseil d'administration de la SACD remet, depuis onze ans, un prix portant son nom à un auteur dont l'insolence, l'humour, et la puissance dramatique perpétuent la mémoire de l'un des plus célèbres scénaristes et dialoguistes du cinéma français.

Le Prix Henri-Jeanson 2007 a été attribué à Marjane Satrapi.

Ce Prix a été précédemment attribué à Rachid Bouchareb, Francis Veber, Jean-Loup Dabadie, Denys Arcand, Michel Blanc, Bertrand Blier, Dominik Moll et Gilles Marchand, Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, Pascal Bonitzer, Robert Guédiguian et Jean-Louis Milési.



Marjane Satrapi en compagnie de Jacques Fansten (Photo : Julien Attard)

Le prix Maurice-Yvain

À son décès en 1972, l'épouse de Maurice Yvain a légué à la SACD les droits de son mari en contrepartie de l'attribution d'un prix à un compositeur de musique « légère ou d'opérette ».

Le Prix Maurice-Yvain 2007 a été attribué par le Conseil d'administration à Patrick Laviosa.

Parmi les lauréats de ce prix : Thierry Boulanger Louis Dunoyer de Segonzac, Paul Bonneau, Jacques Metehen, Georges Liferman, Henri Betti, Jacques Ledru, Guy Lafarge, Marc Berthomieu, Gérard Calvi, Didier Lockwood.



Louis Dunoyer de Segonzac, Thierry Boulanger et Patrick Laviosa (Photo : Julien Attard)

Les chiffres 2007 de la SACD

Présentation
des statistiques des perceptions et répartitions,
des comptes de gestion,
et du bilan

4

PERCEPTIONS (HT) 2007

Données exprimées en Euros						
SPECTACLE VIVANT	PERCEPTIONS		RETENUES SACD / PERCEPTIONS			
	MONTANTS PERÇUS	VARIATION 07/06	CCSA ⁽¹⁾	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
Paris	18 426 239,45	-3,73%	1 963 234,56			16 463 004,89
Province (1)	31 654 611,89	+7,42%	4 999 428,37			26 655 183,52
France	50 080 851,34	+3,03%	6 962 662,93			43 118 188,41
Belgique	2 219 660,28	-5,15%	325 062,22			1 894 598,06
Canada	251 876,82	-14,07%	0,00			251 876,82
Divers (2)	69 332,28	-25,01%	11 586,30			57 745,98
Pays à Intervention Directe	2 540 869,38	-6,78%	336 648,52			2 204 220,86
Étranger	4 305 577,74	+4,74%	0,00			4 305 593,30
Éditions graphiques	32 847,49	+133,36%	0,00			32 847,49
TOTAL	56 960 145,95	+2,71%	7 299 311,45			49 660 850,06

AUDIOVISUEL	MONTANTS PERÇUS	VARIATION 07/06	CCSA ⁽¹⁾	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
Copie Privée (3)	10 008 798,17	+14,48%		48 560,37	759 655,22	9 200 582,58
Contrats Généraux	87 294 552,99	+18,26%		530 732,31	8 144 513,00	78 619 307,68
Contrats Individuels	4 169 749,69	-0,01%		0,00	0,00	4 169 749,69
Contrats Nouveau Protocole	2 722 701,53	+6,92%		19 260,25	89 635,20	2 613 806,08
France (1)	104 195 802,38	+16,72%		598 552,93	8 993 803,42	94 603 446,03
Belgique	9 024 227,53	+97,19%		51 230,65	894 012,67	8 078 984,21
Canada	1 535 974,69	+43,28%		9 212,69	163 013,31	1 363 748,69
Divers (2)	904 242,57	+7,38%		2 926,02	45 755,26	855 561,29
Pays à Intervention Directe	11 464 444,78	+76,63%		63 369,35	1 102 781,24	10 298 294,19
Étranger	7 225 301,78	-0,50%		41 809,16	461 374,69	6 722 117,93
TOTAL	122 885 548,95	+19,28%		703 731,45	10 557 959,35	111 623 858,15

ÉCRIT	MONTANTS PERÇUS	VARIATION 07/06	CCSA ⁽¹⁾	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
Droits de reprographie Belgique	439 075,75	+119,14%				439 075,75
Droits de reprographie France	0,00	ns				0,00
TOTAL	439 075,75	+119,14%				439 075,75

TOTAL	MONTANTS PERÇUS	VARIATION 07/06	CCSA ⁽¹⁾	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
SPECTACLE VIVANT	56 960 145,95	+2,71%	7 299 311,45	0,00	0,00	49 660 850,06
AUDIOVISUEL	122 885 548,95	+19,28%		703 731,45	10 557 959,35	111 623 858,15
ÉCRIT	439 075,75	+119,14%		0,00	0,00	439 075,75
TOTAL GÉNÉRAL	180 284 770,65	+13,61%	7 299 311,45	703 731,45	10 557 959,35	161 723 783,96

(*) CCSA : contribution à caractère social et administratif perçue auprès des diffuseurs du spectacle vivant

(1) Y compris DOM-TOM (+ Monaco pour le Spectacle vivant)

(2) Luxembourg & Anciens pays de l'union française (+ Monaco pour l'Audiovisuel)

(3) Y compris Action Culturelle pour les droits, et hors Action Culturelle pour la retenue statutaire et le prélèvement spécifique

RÉPARTITIONS INDIVIDUELLES DE DROITS 2007

RÉPARTITIONS	
DROITS RÉPARTIS	VARIATION 07/06
16 597 135,31	-3,40%
26 714 299,59	+8,16%
43 311 434,90	+3,42%
1 933 278,14	-0,96%
329 958,27	+34,60%
31 379,55	-18,58%
2 294 615,96	+2,63%
3 953 038,04	-4,36%
33 629,13	+77,75%
49 592 718,03	+2,75%

RETENUE SACD / RÉPARTITIONS		
PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
119 915,36	1 347 206,73	15 130 013,22
177 261,48	2 987 014,44	23 550 023,67
297 176,84	4 334 221,17	38 680 036,89
13 238,14	222 774,21	1 697 265,79
2 185,13	31 936,22	295 836,92
339,66	3 356,86	27 683,03
15 762,93	258 067,29	2 020 785,74
25 999,01	248 432,66	3 678 606,37
171,67	2 164,00	31 293,46
339 110,45	4 842 885,12	44 410 722,46

COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES	
DROITS NETS	44 410 722,46
cotisations retraite RACD	(1 865 205,07)
cotisations AGESEA, CSG & CRDS	(2 334 008,26)
DROITS NETS VERSÉS	40 211 509,13

DROITS RÉPARTIS	VARIATION 07/06
5 474 466,65	-1,23%
77 550 743,96	+22,47%
4 379 933,25	+12,44%
3 074 265,99	+78,90%
90 479 409,85	+21,48%
10 787 504,96	+110,68%
1 289 160,04	+33,60%
18 377,20	-97,92%
12 095 042,20	+73,58%
5 675 590,60	-16,44%
108 250 042,65	+22,68%

PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
0,00	0,00	5 474 466,65
0,00	667 473,41	76 883 270,55
0,00	215 664,31	4 164 268,94
0,00	0,00	3 074 265,99
0,00	883 137,72	89 596 272,13
0,00	26,98	10 787 477,98
0,00	87,69	1 289 072,35
0,00	0,00	18 377,20
0,00	114,67	12 094 927,53
745,66	6 939,50	5 667 905,44
745,66	890 191,89	107 359 105,10

COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES	
DROITS NETS	107 359 105,10
cotisations retraite RACD	(5 778 675,82)
cotisations AGESEA, CSG & CRDS	(6 771 882,37)
DROITS NETS VERSÉS	94 808 546,91

DROITS RÉPARTIS	VARIATION 07/06
439 075,75	+119,14%
0,00	ns
439 075,75	+119,14%

PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
0,00	20 123,78	418 951,97
0,00	0,00	0,00
0,00	20 123,78	418 951,97

DROITS REPARTIS	VARIATION 07/06
49 592 718,03	+2,75%
108 250 042,65	+22,68%
439 075,75	+119,14%
158 281 836,43	+15,78%

PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
339 110,45	4 842 885,12	44 410 722,46
745,66	890 191,89	107 359 105,10
0,00	20 123,78	418 951,97
339 856,11	5 753 200,79	152 188 779,53

COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES	
DROITS NETS	152 188 779,53
cotisations retraite RACD	(7 643 880,89)
cotisations AGESEA, CSG & CRDS	(9 105 890,63)
DROITS NETS VERSÉS	135 439 008,01

NB : Il convient de souligner que ne figurent dans ce tableau que les droits (hors contribution à caractère social et administratif) ayant donné lieu à répartition individuelle (hors bons de reprise), à l'exclusion des sommes reversées à des sociétés étrangères, des montants revenant au domaine public audiovisuel et de la part de copie privée légalement affectée aux dépenses d'action culturelle.

COMPTE DE GESTION DES ACTIVITÉS

Données exprimées en Euros

CHARGES	EXERCICE 2007		EXERCICE 2006	
ACTION SOCIALE		3 641 652		3 781 886
- Charges directes d'action sociale	3 316 652		3 345 595	
- Allocations aux auteurs	3 014 238		2 963 170	
- Dons sur la caisse de solidarité	185 170		101 780	
- Autres frais de solidarité	35 442		53 553	
- Transfert engagements et remboursements retraite auteurs	81 801		92 308	
- Provisions pour frais action sociale exceptionnels	0		134 784	
- Charges d'exploitation incombant à l'action sociale	325 000		436 291	
MAISON DES AUTEURS		325 000		368 349
- Charges d'exploitation incombant à la Maison des Auteurs	325 000		368 349	
ACTION CULTURELLE		4 350 032		4 967 961
- Charges imputées sur les ressources légales	3 330 542		3 944 504	
Charges directes	2 856 542		3 522 813	
- Aides à la création	211 515		99 521	
- Aides à la diffusion	716 073		810 653	
- Aides à la formation	92 589		76 192	
- Aides mixtes	1 605 989		2 177 174	
- Reliquats année en cours	230 376		359 272	
Charges d'exploitation incombant à l'action culturelle (quote part imputée sur les ressources légales)	474 000		421 691	
- Charges imputées sur les ressources volontaires	1 019 490		1 023 457	
Autres charges directes	532 490		603 450	
- Aides à la création	42 887		18 984	
- Aides à la diffusion	145 193		154 633	
- Aides à la formation	18 774		14 534	
- Aides mixtes	325 636		415 299	
Charges d'exploitation incombant à l'action culturelle (solde)	487 000		420 007	
BIBLIOTHÈQUE		382 000		366 744
- Charges d'exploitation incombant à la bibliothèque	382 000		366 744	
DÉFENSE PROFESSIONNELLE		343 288		357 200
- Soutien aux organisations professionnelles d'auteurs	343 288		357 200	
EXCÉDENT REPORTÉ AU COMPTE DE GESTION		668 959		89 392
TOTAL GÉNÉRAL		9 710 931		9 931 531

SOCIALES ET CULTURELLES DES AUTEURS

RESSOURCES	EXERCICE 2007	EXERCICE 2006
RESSOURCES AFFECTÉES À L'ACTION SOCIALE	3 487 491	3 226 176
RESSOURCES CANTONNÉES AUX ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES	3 014 239	2 973 117
- Contribution à caractère social et administratif (ccsa)	2 183 321	2 103 897
- Perceptions issues du domaine public (quote part 30%)		
. Domaine public radio télévision	113 640	131 075
. Emprunt répertoire non protégé	216 590	227 885
. Droits de la communauté des auteurs	387 494	406 550
- Participation auteurs 1 % succession	113 194	103 709
AUTRES RESSOURCES D'ACTION SOCIALE	473 252	253 060
Contributions action sociale (SDRM)	119 018	123 581
Revenus des dons et legs	127 142	124 256
Reprise sur provision pour remboursements retraite auteurs	92 308	0
Reprise sur provision pour frais action sociale exceptionnels	134 784	0
Participation auteurs régime interne	0	5 223
RESSOURCES AFFECTÉES A L'ACTION CULTURELLE	3 884 006	4 517 795
AFFECTATIONS LÉGALES	3 330 542	3 944 504
Copie privée audiovisuelle	1 748 426	1 890 899
Copie privée sonore	418 990	432 177
Droits irrépartissables (article L 321-9 du CPI)	638 556	1 120 677
Produits financiers	108 831	89 208
Reprise reliquats années précédentes	415 740	411 544
AFFECTATIONS VOLONTAIRES	553 464	573 292
Copie privée sonore part répartissable	542 684	559 762
Contribution action culturelle (SDRM)	11 430	11 430
Produits divers	-649	2 099
AUTRES RESSOURCES D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	2 339 434	2 187 560
PRÉLÈVEMENT ACTION SOCIALE ET CULTURELLE (CISAC)	664 745	401 368
PERCEPTIONS ISSUES DU DOMAINE PUBLIC (quote part 70 %)	1 674 689	1 786 192
-Domaine public radio-télévision	265 161	305 842
-Emprunt au répertoire non protégé	505 376	531 733
-Droits de la communauté des auteurs	904 152	948 617
DÉFICIT REPORTE AU COMPTE DE GESTION	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	9 710 931	9 931 531

COMPTE DE GESTION

Données exprimées en Euros

CHARGES	EXERCICE 2007		EXERCICE 2006	
I - CHARGES D'EXPLOITATION		32 025 255		29 329 242
A - ACHATS ET CHARGES EXTERNES		10 354 655		9 737 294
Achats	413 684		429 107	
Charges externes	9 940 970		9 308 188	
B - IMPÔTS ET TAXES		693 386		670 214
C - CHARGES DE PERSONNEL		16 797 883		15 708 815
Salaires	10 091 579		9 734 265	
Charges sociales	4 536 058		4 391 487	
Charges diverses	1 007 624		428 499	
Délégation de Bruxelles	1 162 623		1 154 564	
D - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		30 665		41 913
E - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		619 105		663 816
F - DOTATIONS AUX PROVISIONS		3 529 561		2 507 190
G - REPORT DU SOLDE DU COMPTE DE GESTION DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES (DÉFICIT)		0		0
II - CHARGES FINANCIÈRES		333 289		96 320
Intérêts bancaires	816		540	
Pertes de change	11 532		3 625	
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	48 437		2 946	
Provision dépréciation des titres de participations et créances rattachées	163 673		0	
Provision pour charges financières	0		0	
Quote part produits financiers rattachée à l'action culturelle	108 831		89 208	
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES		656 114		754 024
IV - INTÉRESSEMENT		470 709		258 415
TOTAL DES CHARGES (II + III + IV)		33 485 367		30 438 001
RESULTAT DE L' EXERCICE		5 231		49 267
TOTAL GÉNÉRAL		33 490 598		30 487 269

DE L'ACTIVITÉ 2007

RESSOURCES		EXERCICE 2007		EXERCICE 2006
I - RESSOURCES D'EXPLOITATION		29 519 295		27 111 279
A - RÉCUPÉRATION ET REFACTURATION DES CHARGES		2 044 306		2 053 474
Récupération de frais divers	51 306		40 392	
Récupération des charges imputées aux activités sociales et culturelles	1 993 000		2 013 082	
B - RETENUES SUR DROITS		18 302 523		17 597 536
RETENUES SUR SPECTACLE VIVANT	5 179 660		5 432 786	
<i>Paris</i>	1 467 122		1 620 422	
<i>Province</i>	3 164 276		3 199 381	
<i>Pays francophones</i>	273 830		319 406	
<i>Pays non francophones</i>	274 432		293 577	
RETENUES SUR AUDIOVISUEL	11 487 883		10 630 926	
<i>Copie privée</i>	808 216		781 789	
<i>Contrats généraux</i>	8 844 230		8 370 898	
<i>Contrats francophones</i>	1 112 421		686 378	
<i>Contrats étrangers</i>	507 352		579 084	
<i>Contrats particuliers</i>	215 664		212 776	
RETENUES SUR DROITS DIVERS	2 336		1 500	
RETENUES SUR PERCEPTIONS ANNEXES	1 612 520		1 522 305	
RETENUES SUR ECRIT (reprographie)	20 124		10 018	
C - AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION		5 996 318		4 988 846
PERCEPTION POUR FRAIS ADMINISTRATIFS	2 186 150		2 108 284	
<i>Paris</i>	472 399		475 270	
<i>Province</i>	1 595 130		1 511 576	
<i>Pays francophones</i>	118 620		121 438	
PRODUITS DIVERS	1 769 978		1 609 100	
DROITS PRESCRITS	2 040 191		1 271 463	
D - REPRISES SUR PROVISIONS		2 507 190		2 382 032
E - REPORT DU SOLDE DU COMPTE DE GESTION DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES (EXCÉDENT)		668 959		89 392
II - RESSOURCES FINANCIÈRES		3 638 715		2 418 395
Intérêts des prêts	14 866		16 204	
Produits sur créances diverses	204 439		171 727	
Revenus sur valeurs mobilières de placement	297 020		168 853	
Gains de change	1 103		2 780	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement (VMP) : -Sur F.C.P. SACD Investissement	0		0	
-Sur autres VMP	2 912 974		2 027 871	
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres participatifs et créances rattachées	44 639		30 961	
Reprise sur provision pour charges financières	163 673		0	
III - RESSOURCES EXCEPTIONNELLES		332 588		957 594
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		33 490 598		30 487 269

BILAN

Données exprimées en Euros

ACTIF	AU 31/12/2007			AU 31/12/2006
	Valeur Brute	Amortissement ou provision	Valeur Nette	Valeur Nette
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 318 718	1 229 139	89 578	66 242
Licences logiciels informatiques	1 318 718	1 229 139	89 578	66 242
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 828 445	7 783 631	5 044 814	5 441 202
Constructions :				
a) Terrains	1 173 095	0	1 173 095	1 173 095
b) Bâtiments	3 664 519	2 004 212	1 660 307	1 713 050
c) Façades	1 016 957	595 857	421 100	435 663
d) Installations et aménagements constructions	3 013 014	1 675 518	1 337 496	1 627 519
e) Installations et aménagements locaux	1 543 776	1 314 586	229 190	215 696
Installations techniques	665 721	595 968	69 753	93 002
Autres immobilisations corporelles :				
a) Matériel de transport	0	0	0	0
b) Matériel informatique	186 088	159 208	26 880	35 031
c) Matériel de bureau	620 738	587 457	33 282	56 103
d) Mobilier de bureau	926 945	833 233	93 712	92 042
e) Autres immobilisations corporelles	17 592	17 592	0	0
IMMOBILISATIONS EN COURS D'ACQUISITION	2 451 315	0	2 451 315	1 241 672
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 128 138	163 673	4 964 465	4 775 601
Titres de participation	188 863	0	188 863	144 155
Créances rattachées à des participations	4 031 026	163 673	3 867 353	3 727 066
Prêts	849 512	0	849 512	845 306
Dépôts et cautionnements donnés	58 737	0	58 737	59 074
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISÉ	21 726 616	9 176 443	12 550 173	11 524 717
STOCK DE MATERIEL DE BUREAU	0		0	0
CRÉANCES	10 709 195	480 779	10 228 416	11 880 924
Auteurs débiteurs	4 370 345	373 018	3 997 327	6 967 832
Avances et acomptes fournisseurs	28 623		28 623	66 138
Clients et comptes rattachés	4 415 541		4 415 541	3 419 771
Personnel	6 766		6 766	10 683
État et organismes sociaux	406 598		406 598	320 179
Organismes professionnels	0		0	0
Autres créances	1 481 323	107 761	1 373 562	1 096 320
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	98 048 728	0	98 048 728	121 305 063
OPCVM «Obligataires»	0		0	850 462
OPCVM «Monétaires»	21 186 812		21 186 812	21 380 193
OPCVM «Diversifiés» : -FCP SACD Investissement	28 898 941		28 898 941	28 898 941
-Autres	47 839 429		47 839 429	70 067 035
OPCVM «Actions»	0		0	0
Titres en dépôt	123 546		123 546	108 432
DÉPÔTS A TERME & TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES	39 487 139	1 551 554	37 935 585	3 100 140
DISPONIBILITÉS	9 340 470		9 340 470	13 956 311
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT	157 585 531	2 032 333	155 553 198	150 242 438
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	278 792		278 792	208 735
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0		0	0
TOTAL III - COMPTES DE RÉGULARISATION	278 792	0	278 792	208 735
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	179 590 939	11 208 776	168 382 163	161 975 889

AU 31 DÉCEMBRE 2007

PASSIF	AU 31 DÉCEMBRE 2007		AU 31 DÉCEMBRE 2006	
CAPITAL SOCIAL		1 692 108		1 616 641
REPORT À NOUVEAU		118 991		69 724
RESULTAT DE L' EXERCICE		5 231		49 267
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES		1 816 329		1 735 632
PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX		3 156 543		2 189 139
Provision pour pensions personnel	1 838 987		1 964 660	
Provision pour retraites auteurs	0		92 308	
Provision médailles du travail	128 634		132 171	
Provision indemnités de fin de carrière	1 188 922		0	
PROVISIONS POUR LITIGES		1 232 566		735 024
PROVISIONS POUR CHARGES FINANCIÈRES		0		0
TOTAL II - PROVISIONS		4 389 109		2 924 163
DETTES		162 139 561		157 268 492
Dépôts et cautionnements reçus	10 949		4 335	
Avances et acomptes clients	0		16 401	
Emprunts et concours bancaires	987 598		4 784	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 984 263		1 322 741	
Personnel	1 659 115		1 365 927	
État et organismes sociaux	7 604 228		7 101 398	
Autres créiteurs divers	2 715 876		3 392 073	
Auteurs créiteurs	51 149 729		48 669 973	
Pensions dues aux auteurs	259 432		352 694	
Organismes professionnels	1 750 243		2 202 211	
Droits audiovisuels à affecter	69 308 427		70 448 841	
Droits spectacle vivant à répartir	5 555 744		5 486 817	
Droits copie privée «Part auteurs» à affecter	5 009 608		4 375 831	
Droits copie privée «Part action culturelle»	3 029 844		2 710 100	
Droits de l'écrit (France) à répartir	21 318		21 318	
Droits de la Belgique en instance d'affectation :				
- Audiovisuel	10 679 013		9 279 837	
- Spectacle vivant	414 174		513 211	
TOTAL III - DETTES		162 139 561		157 268 492
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		37 164		47 603
TOTAL IV - COMPTES DE RÉGULARISATION		37 164		47 603
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		168 382 163		161 975 889

↳ Danse

- Festival de la Nouvelle Danse d'Uzès
- Faits d'Hiver/Danses d'auteurs
- Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis

↳ Théâtre

- Entr'actes
- Fonds de développement de la création théâtrale contemporaine (Syndec)
- Fonds de soutien au théâtre privé
- Festival des Francophonies en Limousin (Limoges)
- Les Chantiers de Blaye et de l'Estuaire
- Editions Actes Sud Papiers
- Editions Espace 34
- Editions les Impressions Nouvelles
- Festival des Jeux de Théâtre (Sarlat)
- A mots découverts
- Festival Regards Croisés (Troisième bureau)
- Festival Actoral
- Ecritures Vagabondes
- Les Mardis du Rond-Point
- AéDD / Scène Première
- Les auteurs vivants ne sont pas tous morts

↳ Musique

- Fonds de Création Lyrique
- Fonds de Création Musicale (FCM)
- Musique Française d'Aujourd'hui (MFA)
- Festival Agora
- Académie Nationale du Disque Lyrique
- Académie Nationale de l'Opérette (ANAO)
- Centre de la Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC)
- Festival Opéra des Rues
- Festival MUSICA
- Les Musicals

↳ Arts du Cirque

- Jeunes talents cirque

↳ Arts de la rue

- Chalon dans la Rue

↳ Télévision

- Le FIPA (Festival International de Programmes Audiovisuels)
- Le Conservatoire Européen d'Ecriture Audiovisuelle (CEEA)
- Rencontres Internationales de Télévision de Reims
- Festival des Scénaristes (Bourges)
- Festival de la Fiction Télévisée (La Rochelle)
- L'Harmattan (La saison télévisée)
- La Poudrière
- Festival International du film de Luchon
- Festival International du Film d'Animation (Annecy)
- Festival International du Court Métrage (Clermont – Ferrand)
- Festival d'Un Jour
- La Gazette des Scénaristes
- Teletek
- La France s'anime
- Fête du Cinéma d'Animation (AFCA)

↳ Cinéma

- Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)
- Institut Lumière
- Cinéma des Cinéastes
- Quinzaine des Réalisateurs
- Semaine Internationale de la Critique
- Festival France Cinéma (Florence)
- Festival International du Court Métrage (Clermont-Ferrand)
- Fédération Européenne des Réalisateurs de l'Audiovisuel (FERA)
- La Maison du Film Court
- L'Agence du Court Métrage
- La Poudrière
- Festival International des Scénaristes
- Festival d'un Jour
- Festival International du Cinéma d'Animation (Annecy)
- Les Lutins du Court Métrage
- French Film Festival
- Rencontres du Moyen Métrage
- Atelier Grand Nord
- Studio des Ursulines
- Les Journées du Scénario (Cannes)
- Festival Premiers Plans

↳ Radio

- Les Radiophonies
- Festival Longueur d'Ondes
- Du côté des ondes (RTBF)

↳ Création Interactive

- Les Rencontres de la Jeune Création Numérique (Valenciennes)

↳ Actions non imputées à une discipline particulière

- Association Beaumarchais-SACD



www.sacd.fr

Un nouveau site pour mieux répondre à vos attentes

Vous êtes déjà membre de la SACD

Dans l'espace qui vous est dédié, prenez connaissance des informations personnalisées vous concernant : vos démarches, votre rémunération, les soutiens, les avantages...

Vous êtes auteur, mais pas encore membre de la SACD

Découvrez tous les services que la SACD peut vous apporter pour vous accompagner tout au long de votre vie professionnelle.

Vous vous intéressez à la création dans l'audiovisuel ou le spectacle vivant

Retrouvez des informations sur l'actualité nationale, européenne, les blogs, le calendrier de l'action culturelle, des petites annonces...

Paris

11 bis, rue Ballu
75442 Paris cedex 09
Tél. : 01 40 23 44 44
Fax : 01 45 26 74 28
www.sacd.fr

Bruxelles

Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
Tél. : 00 32 (2) 551 03 20
Fax : 00 32 (2) 551 03 25
www.sacd.be

Montréal

4446, boulevard Saint-Laurent
Bureau 202
Montréal (Québec)
H2W 1Z5
Tél. : 00 1 (514) 738 88 77
Fax : 00 1 (514) 342 46 15
www.sacd.ca

SACD

UN COMBAT POUR LA CRÉATION • www.sacd.fr